

COMPTE RENDU IN EXTENSO

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

30 JUIN 2020

(SEANCE PRESENTIEL / VISIOCONFERENCE)

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
19 DI GHJUGNU DI U 2020

5^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
REUNION DU 30 JUIN 2020

SOMMAIRE DU MARDI 30 JUIN 2020

M. Serge TOMI Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse :
Rappel des consignes sanitaires

8

Ouverture de la séance des questions orales à 11h05

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2020/E5/024 - Inondations du 11 juin, posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 9

Question n° 2020/E5/025 - Aides aux collectivités locales, posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane » 13

Question n° 2020/E5/026 - Bornes de recharge pour véhicules électriques, posée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica Libera » 17

Appel nominal des conseillers par Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance 19

Le Président Jean-Guy TALAMONI annonce que le quorum est atteint 19

Allocution d'ouverture du Président Jean-Guy TALAMONI	17
Allocution du Président Gilles SIMEONI	17
Validation de la procédure d'urgence	17
Procédure de vote :	
Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers	17
Vote de la Procédure d'urgence VALIDÉE à l'unanimité des votants	17
Non-participation du groupe « Per l'Avvene » : 10	

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 147 : Misura di aiutu sanitariu in favore di l'intraprese turistiche

Rapport n° 147 : Mesure d'aide sanitaire en faveur des entreprises touristiques

Présentation du rapport du Conseil exécutif	25
DISCUSSION GENERALE	27
AMENDEMENT	27
VOTE du rapport	28

Raportu n° 148 : Misura d'aiutu d'urgenza da priservà l'Uffizii di Turisimu di Corsica

Rapport n° 148 : Mesure d'aide d'urgence dans le cadre de la sauvegarde des Offices de Tourisme de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	30
DISCUSSION GENERALE	31
VOTE du rapport	34

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 157 : Attributioni di una prima eccezziunali covid-19 da a Cullittività di Corsica a i prufiziunali di u sittori medicusociali chi so stati mubilizati pà accumpagna i piu vunerevuli in u mentri di a crisa sanitaria

Rapport n° 157 : Attribution d'une prime exceptionnelle covid-19 par la Collectivité de Corse aux professionnels du secteur médico-social mobilisés dans l'accompagnement des plus fragiles durant la crise sanitaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif	35
DISCUSSION GENERALE	38
VOTE du rapport	42

Suspension de la séance à 13 h 10

Reprise de la séance à 15h40

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 143 : Raportu d'infurmazione nantu à a messa in opera di l'azzione di rinnovu energeticu efficente in l'alloghju suciale

Rapport n° 143 : Rapport d'information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social

Présentation du rapport du Conseil exécutif	43
DISCUSSION GENERALE	46
VOTE du rapport : L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE	53

ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n^u 159 : Messa in opera d'un fondu di salvezza economica territoriale (« fondu Salvezza »)

Rapport n^o 159 : Mise en œuvre d'un fonds de sauvegarde économique territoriale (« fonds Salvezza »)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	54
DISCUSSION GENERALE	58
AMENDEMENT	66
VOTE du rapport	70

Raportu n^u 158 : Dispositivu trasitoriu di u fondu Muntagna in seguita à a crisa di u Covid-19

Rapport n^o 158 : Dispositif transitoire du fonds Montagne suite à la crise du COVID-19

Présentation du rapport du Conseil exécutif	70
DISCUSSION GENERALE	75
VOTE du rapport	79

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n^u 129 : Approbazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n^o 129 : Approbation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	80
DISCUSSION GENERALE	83

VOTE du rapport

90

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 142 : Dispositivu tarritoriali di sustegnu à l'impresi culpiti da una catastrofa naturali dichjarata tali da un arristatu ministiriali à titulu di l'annu 2020

Rapport n° 142 : Dispositif territorial de soutien aux entreprises ayant dû subir une catastrophe naturelle déclarée comme telle par arrêté ministériel au titre de l'année 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif	90
DISCUSSION GENERALE	92
VOTE du rapport	94

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2020/E5/017 relative à la réforme de l'assurance chômage présentée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Femu a Corsica »

Présentation de la motion	95
DISCUSSION GENERALE	96
AMENDEMENT	97
VOTE de la motion	99

Motion n° 2020/E5/018 relative au soutien à la production agricole présentée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

Présentation de la motion	100
DISCUSSION GENERALE	103
AMENDEMENT	104

VOTE de la motion

106

DESIGNATION / DEMISSION

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI du Conseil Syndical du Parc Naturel Régional de la Corse

Mme Laura Maria POLI-ANDREANI est remplacée par Mme Pascale SIMONI 106

L'Assemblée prend acte du changement 107

La séance est levée à 19h10.

Ouverture de la séance des questions orales à 11h05

Le Président TALAMONI

Bonjour à toutes et tous. Pardonnez-moi pour ce retard qui est indépendant de ma volonté.

Avant de commencer par la première question orale, je vais donner la parole au Secrétaire général de l'Assemblée qui va nous faire un point technique et juridique.

M. Serge TOMI (Secrétaire général de l'Assemblée de Corse)

Technique simplement, j'espère, M. le Président. C'est juste pour vous rappeler les règles à observer dans le cadre des protocoles édictés par le ministère du travail pour les reprises dans un cadre professionnel que celui qui a été adopté par la Collectivité de Corse et actualisé très récemment.

Ces mesures comportent une norme de distanciation physique. Le minimum minimum est de 1 mètre au moins et lorsque cette distance ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire.

S'agissant de cette configuration de réunion, même si vous avez été en partie seulement en présentiel et en partie en téléconférence comme cela restera sans doute autorisé jusqu'au mois octobre, nous avons fait le choix de prendre une marge de sécurité supplémentaire. Vous êtes donc positionnés à 2 mètres les uns des autres.

En revanche, le port du masque reste obligatoire à la Collectivité de Corse pour tous les déplacements, entrées, sorties, travées, escaliers et autres, dès lors que cette distance minimale ne peut pas être respectée et de façon générale, vu la configuration des locaux, le port du masque est recommandé.

Vous avez vu pour le reste, il y a une gestion différenciée des entrées et des sorties, il y a des fournitures d'équipement (gel hydro-alcoolique, masques) à votre disposition, et également à la disposition de la presse et des attachés dans les tribunes, l'aération constante des locaux, leur désinfection préalable et le choix de ne pas vous remettre de documents sous forme de papier pour éviter d'avoir des circulations d'huissiers et des remises de matériels. Tout vous est envoyé sous forme électronique, comme ça a été le cas pour le 19 juin. La prise d'interview à l'intention de la presse à l'extérieur.

C'est sûr, c'est très contraignant pour les conditions de travail, pour la participation et l'expression démocratique. Il y a eu d'ailleurs un débat en commission

permanente à cet égard et il a été demandé aux services de trouver des solutions appropriées en termes de locaux et d'organisation de façon à vous permettre de fonctionner dans les meilleures conditions de participation en présentiel possible, mais également dans le respect des règles de sécurité et dans un contexte qui, vous le constatez en Europe, incite un peu moins au relâchement peut-être, il y a une semaine ou deux. Il nous appartient donc d'être collectivement vigilants à cet égard.

Voilà ce que je tenais à vous dire et je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Secrétaire général.

Nous allons commencer par la question orale posée par M. Jean-François CASALTA.

Vous avez la parole.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2020/E5/024** posée par M. Jean-François CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » : **Inondations du 11 juin**

M. Jean-François CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Mes chers collègues, chacun sait ce qu'il s'est passé à Aiacciu le 11 juin 2020 : en fin de matinée, début d'après-midi, des intempéries très importantes se sont déroulées sur un secteur particulier de la ville et ça a entraîné de très graves inondations, inédites de mémoire d'ajaccien.

De nombreux dégâts matériels ont été constatés, très importants, que ce soit pour les habitants, pour les commerçants, pour les ouvrages publics également et véritablement, quand nous nous sommes rendus sur les lieux, nous avons été très étonnés de l'importance de ces événements.

Maintenant, ce qu'il faut faire, c'est essayer de chercher à comprendre ce qui s'est passé, d'en déterminer les causes, la nature. Chacun pourra faire son analyse de ces événements, les avis les plus pertinents mettent en lumière plusieurs critères, c'est-à-dire souvent la géomorphologie des lieux qui ont été inondés. Les Salines,

c'est une cuvette, on le sait, on n'aurait pas dû construire, mais maintenant les constructions sont là et il faut bien trouver des solutions pour ces personnes.

Il y a également la répétition des événements climatiques exceptionnels. On sait que nous sommes dans une période de dérèglement climatique et que la répétition de ce genre de phénomène peut se produire.

Il y a également le sous-dimensionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, le défaut d'entretien aussi et il y a, et c'est peut-être le plus important, l'artificialisation des sols. On a vu cette frénésie de construction durant ces dernières années a accéléré ces phénomènes et a finalement transformé l'avenue Noel Franchini et l'avenue Maréchal Juin en toboggan pour eaux pluviales et pour ces torrents de boue qui se sont déversés et qui auraient pu causer la mort de nombreuses personnes.

Je rappelle pour saluer l'action des services de secours, nos sapeurs-pompiers ajacciens et d'autres unités qui sont venus de la Corse qui ont effectué 150 mises en sécurité dont 20 actions salvatrices, c'est-à-dire qu'il y aurait pu y avoir au moins 20 morts si le travail, l'organisation, le courage des services de secours n'avaient pas été à cette hauteur et à cette qualité-là.

La solidarité aussi qu'il faut souligner, c'est-à-dire qu'il y a même des habitants des quartiers anonymes qui ont sauvé des personnes qui se trouvaient bloquées dans leur véhicule et qui étaient littéralement emportées par ces torrents d'eau et de boue.

Maintenant, il faut savoir ce qui s'est passé. Le but, ce n'est pas forcément de distinguer les responsabilités, de stigmatiser « c'est telle mandature, c'est telle personne qui a fait telle bêtise ». Non, ce n'est pas le but. Le but, c'est de comprendre exactement ce qui s'est passé, cela tout le monde est d'accord. J'ai posé d'ailleurs la question hier en conseil municipal d'Aiacciu. Le tout est de savoir quel organe on va charger pour faire cet audit, puisque tout le monde semble d'accord sur un audit, et quel périmètre de l'audit.

On a réfléchi, on a vu qu'il y avait un organe qui était très compétent en la matière, c'est le CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) qui est une très grosse machine, qui a un panel de compétences qui est très important, qui dispose également d'un service statistiques et qui en outre, a la possibilité d'inspecter les services déconcentrés de l'Etat. Nous, nous disons aussi que les services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité, dans le cadre missions, de suivi d'exécution des permis de construire, doit aussi être inspecté et répondre aux questions du conseil général de l'environnement et du développement durable.

Ma question se décompose en deux parties.

Déjà, qu'est-ce que la Collectivité peut faire pour venir en aide aux personnes sinistrées et qui ont perdu beaucoup sur le matériel dans ces quartiers ? Je vous simplement donne un petit exemple : il y plus de 650 voitures qui ont été remorquées et qui sont hors d'état d'usage par un professionnel dans ce domaine sur Aiacciu. Le nombre de voitures, c'est environ 1 000 voitures sur l'ensemble. Donc, vous vous imaginez ces gens qui sont parfois mal assurés, au tiers collision et qui n'auront aucun remboursement. Qu'est-ce qu'on peut faire en urgence pour les aider ? Ça, c'est la première partie de ma question.

La seconde partie de ma question : êtes-vous favorable pour saisir le CGEDD, qui peut mener une étude transversale, très large sur le problème de ces bassins versants et le problème de ces inondations à répétition ?

J'en profite pour vous indiquer, mais je crois que vous le savez déjà, j'ai posé la question au conseil municipal, le maire d'Aiacciu m'a fait tenir sa réponse en disant qu'il était d'accord avec cette demande et qu'il avait lui-même, via l'autorité préfectorale, demandé la saisine du CGEDD.

J'en profite pour vous dire aussi que le député de la seconde circonscription de Corse-du-Sud, Paul-André COLOMBANI, a fait également la demande. Il serait de bon ton, je crois, que notre Collectivité aussi saisisse le CGEDD puisque la saisine, ce sont les collectivités qui sont concernées et nous, par la propriété des ouvrages publics et des voiries, nous sommes également concernés. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse, c'est Jean BIANCUCCI qui va la donner au nom du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer d'y répondre, mais je l'ai dit tout à l'heure à Jean-François CASALTA, c'est une question à tiroirs, c'est une question qui à la fois demande une réponse sociale, économique, politique et puis elle s'adresse non pas uniquement à la Collectivité de Corse, si j'ai bien compris, mais aussi à la collectivité de base qui est la commune d'Ajaccio et la mairie d'Ajaccio. Mais ça, c'est autre chose. Je vais essayer de répondre sur les deux aspects que vous évoquez.

Ca a fait l'objet de discussions avec d'autres conseillers exécutifs puisqu'il s'agit à la fois du SDAGE, donc de la problématique hydraulique, de la problématique

économique avec la concentration de commerces à cet endroit et puis il s'agit aussi d'une composante sociale. Nous essayons d'y répondre avec les dispositifs qui sont actuellement à disposition de la Collectivité.

Sur ces éléments-là, vous le savez, il y a des moyens fondés, il y a des moyens financés aussi qui sont à disposition et il y a aussi en direction des communes, des dispositifs depuis les intempéries de ces dernières années, un certain nombre de dispositifs qui permettent d'aider les communes à hauteur de 50 %, ce qui est pas mal. C'est une intervention qui est prévue dans le cadre d'un fonds spécifique, le « fonds intempéries ». On essaye à chaque fois et peut-être qu'il faudra pour vous répondre encore plus précisément une réflexion encore plus approfondie parce qu'il est évident, et vous le soulignez, ces problèmes climatiques, ces événements à répétition nous incitent à réfléchir beaucoup plus profondément.

Et j'en viens au deuxième aspect. A mon sens, en dehors du côté factuel et nous, à la Collectivité, on comprend bien, vous avez évoqué tout ce qui concerne le matériel. Mais il y a aussi le désarroi dans lequel se sont trouvées des populations importantes puisque c'est un endroit, il faut le savoir, où il y a une concentration de population. Cela date des années 60 certes, mais depuis, il faut bien reconnaître qu'un certain nombre d'aménagements qui auraient pu être réalisés ne l'ont pas été.

J'ai à votre disposition toutes les interventions qu'a pu mener la Collectivité et pas uniquement cette mandature. Depuis des années, on s'intéresse au problème, sauf qu'il n'y a pas qu'une responsabilité de la Collectivité, je crois que c'est aussi l'objet de votre part de le souligner, il y a aussi la responsabilité de l'Etat. On ne trouve pas toujours l'écho nécessaire pour répondre à ces difficultés.

Je vais encore une fois, comme vous l'avez fait, non pas répondre textuellement à votre question, mais rester sur l'essentiel. Vous le savez, la Collectivité en tant que PPA a été amenée à rendre un avis, je pense argumenter, en tout cas, ça a été reconnu publiquement et cet avis argumenté, aurait pu enrichir, conforter l'idée qu'il fallait remédier à un certain nombre de situations. Ça n'a pas été le cas, malgré le fait que cette réflexion, en tant que personne publique associée, c'était une réflexion qui était fondée, qui allait au détail et qui enrichissait la démarche de PLU de la Ville d'Aiacciu. On est encore là, à la fois en tant que Collectivité au plan général, mais en tant qu'agence de l'urbanisme prêt à aider la ville comme nous aidons toutes les communes, mais il faut que cette réflexion se poursuive en dehors des critiques qu'on peut porter par ailleurs. C'est une manière de dire que la Collectivité est là de manière contributive à essayer de régler ces problèmes par avance, sachant le poids aujourd'hui de ces événements. C'est un aspect.

Deuxième aspect, il y a aussi, bien entendu, une écoute qui est nécessaire. Mais je crois savoir, puisque vous avez publié sur la toile, que le maire d'Ajaccio a accédé à votre demande. L'Exécutif de Corse ne peut que s'en réjouir et donc, le conseiller général de l'environnement et du développement durable sera saisi, en tout cas, ça peut être aussi à l'initiative de cette Collectivité et là, je reconnais que votre question, mon cher Jean-François, a produit tous les effets.

Je pense qu'effectivement, chacun doit y mettre du sien en dehors de la polémique qui est générée aussi tout autour du mécontentement général qu'il peut y avoir, de la nécessité pour nous, collectivité publique, d'essayer d'apporter et vous y contribuez en tant que conseiller, des solutions. En tout cas, nous sommes prêts à nous asseoir autour de la table pour essayer de trouver des solutions à court, à moyen et à long termes.

Je voudrais rappeler que le PADDUC avait prévu quand même un certain nombre de secteurs d'enjeux très forts, d'enjeux régionaux. Ce secteur en est un, mais il y en a d'autres en Corse. Ne serait-il pas possible à partir de cette réflexion, d'élargir le fait que le conseil général de l'environnement et du développement durable, que l'assiette soit élargie à l'ensemble de la Corse et notamment au secteur d'enjeux régionaux tels que le définit le PADDUC.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

La question orale suivante va être posée par M. François ORLANDI. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/E5/025 - Aides aux collectivités locales**, posée par M. François ORLANDI, au nom du groupe « Andà per dumane »

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas vous relire la question, vous l'avez tous sous les yeux. Je pense qu'elle est rapide et dans sa lecture, et dans son interprétation. C'est plutôt l'intention qui est soulevée dans cette question de mettre en avant toutes les synergies qui se sont constituées au moment de la crise du COVID, notamment de la première vague, tous les acteurs au rang desquels bien sûr la Collectivité, mais aussi et tout autant les communes sont mises en exergue à côté des soignants sur leur implication dans ces moments particulièrement difficiles.

Cette question exprime en même temps que les remerciements à celles et ceux qui se sont investis, qui continuent de le faire, une crainte : celle de voir une économie qui rentre dans une phase particulièrement tendue.

On ne va pas revenir sur l'impact de l'activité touristique et cette année, la façon dont la saison va se dérouler ; impact qui aura une incidence directe sur les finances des dites collectivités, notamment des communes. Je crois cette question est surtout un appel à ce que la Collectivité de Corse prenne acte et imagine un plan d'aides aux collectivités, en quelque sorte anticipe ce que nous pouvons malheureusement aisément prévoir : une chute des recettes, alors que les besoins notamment en investissement restent constants, voire croissants.

C'est donc plutôt un appel à ce que nous pourrions proposer aux côtés d'autres intervenants, aux côtés d'autres institutions, aux communes qui sont dans l'attente d'une lisibilité un peu plus grande des moyens dont ils disposeront.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

La réponse du Conseil exécutif. C'est le Président du Conseil exécutif qui répond. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Salute. Vi ringraziau.

Très brièvement. Bien sûr, il faudra dresser le diagnostic, commune par commune, des dépenses supplémentaires qui ont été engagées par les communes bien sûr, par les intercommunalités également, par la Collectivité de Corse, enfin.

Vous m'interrogez, M. le Conseiller territorial, Cher collègue et ami, sur les modalités de soutien de la Collectivité de Corse.

Je dirai d'abord, à titre principal, qu'il appartient à l'Etat de soutenir les collectivités. Il a commencé à le prévoir à travers un dispositif dit de « soutien au bloc communal ».

La Collectivité de Corse, pour sa part, a été présente à travers des dispositifs de droit commun et je rappelle notamment qu'une des priorités du plan de continuation de l'activité qui a été adopté en période de crise COVID-19 était

d'assurer l'ensemble des paiements, notamment pour les communes et intercommunalités et cela a été effectué depuis le début de l'exercice 2020, par exemple en ce qui concerne le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, à concurrence de 15 139 605 €. De la même façon en ce qui concerne le fonds montagne (ce sont 727 625 €), l'eau et l'assainissement (2 002 000 €), ainsi que l'habitat/logement.

Enfin, à côté de ces dispositifs de droit commun, des dispositifs exceptionnels ont été votés par notre Assemblée le 24 avril 2020 dans le cadre du tout premier rapport « VINCE CONTRA U COVID-19 », qui prévoyait notamment le renforcement des solidarités humaines et territoriales, comme par exemple dans le domaine de l'agriculture et singulièrement de l'agriculture de montagne avec l'achat de stocks auprès d'agriculteurs, priorité à l'élevage, et des soutiens aux exploitations mais également aux circuits courts ou aux jardins solidaires. Je vous rappelle que ce dispositif est abondé de 2 900 000 € et que les communes et intercommunalités peuvent également en bénéficier. Au-delà de ce rappel, la Collectivité de Corse ne pourra aider que si elle est elle-même en capacité budgétaire de le faire.

Vous avez rappelé les difficultés auxquelles se trouvent confrontées les communes. Je voudrais insister un instant à nouveau devant votre Assemblée sur les difficultés budgétaires majeures que la Collectivité de Corse risque de rencontrer.

La crise du COVID-19 s'est traduite par une augmentation de dépenses exceptionnelles et imprévues, et pour cause, d'environ 40 M€ au moment où je parle et que les projections réalisées, notamment par la direction générale adjointe en charge du budget et des finances, permettent d'estimer les pertes de recettes fiscales entre 80 et 100 M€ pour le seul exercice 2020. Autrement dit, nous ne sommes plus dans un effet ciseau, nous sommes dans un déséquilibre profond et structurel de notre budget.

La grosse différence entre une collectivité, notamment la Collectivité de Corse, et l'État, c'est que l'État peut générer du déficit et voter des budgets en déséquilibre, tandis que nous, nous ne pouvons pas le faire. Donc, nous avons besoin d'une discussion de fond et c'est en ce sens que j'ai saisi, à quatre reprises, le Gouvernement pour le sensibiliser sur ces questions, et je dois vous faire part d'une difficulté qui perdure au moment où je parle, même si j'ai reçu il y a quelques minutes, un courrier en réponse de Mme GOURAULT qui semble ouvrir une perspective de discussion.

J'ai écrit autour de deux axes principaux :

- D'abord, sortir enfin de ces emprunts toxiques et vous connaissez bien le problème. J'espère vraiment que l'on va nous aider à le faire parce que nous avons une épée de Damoclès supplémentaire qui continue à peser au-dessus de notre tête ;

- Ensuite, il faut que vous sachiez que la discussion sur le projet de loi de finances a permis de consacrer une garantie des recettes pour les départements et régions d'Outre-Mer du fait de leur fiscalité spécifique particulièrement impactée par la crise économique et sociale liée au COVID, notamment l'octroi de mer.

Vous savez également que la Corse, Collectivité de Corse qui n'est pas une région de droit commun, a une fiscalité qui est proportionnellement plus impactée que celle des régions de droit commun parce que nos recettes fiscales spécifiques, notamment les droits sur les tabacs et les transports sont liés à l'activité économique. Et donc, l'équité aurait voulu que nous fussions traités de la même façon que les départements et régions d'Outre-Mer à travers une garantie de recettes spécifiques dans le projet de loi de finances.

Pour l'instant, cela n'a pas été le cas, malgré les sollicitations de l'exécutif, malgré les interventions de nos députés lors de séances au Palais Bourbon. J'ai, ce matin, eu une réponse de Mme GOURAULT qui nous dit « nous sommes prêts à discuter de cela ».

J'espère qu'il va y avoir une discussion très sérieuse, finalisée rapidement, pour que nous puissions reconstituer nos recettes. Et puis, au-delà de ces discussions conjoncturelles, mais nous l'avons déjà abordé et je terminerai par-là, il faut une discussion structurelle. Si nous ne voulons pas être dans une logique de dépendance permanente à la subvention, il faut notamment, dans la perspective d'une éventuelle phase de décentralisation, que nous allions, en ce qui concerne la Corse, vers une autonomie de plein exercice et de plein droit, notamment une autonomie fiscale qui nous permettra de gérer de façon beaucoup plus dynamique et émancipée nos choix politiques.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

La question suivante doit être posée par Mme SIMONI. Vous avez la parole.

* **Question n° 2020/E5/026**, posée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Bornes de recharge pour véhicules électriques**

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président,

Le contexte actuel de crise sanitaire et économique nous amène à être d'autant plus attentifs aux problématiques tant écologiques qu'économiques. Les questions de mobilité et celles liées aux véhicules électriques apparaissent comme un enjeu important.

L'évolution croissante des véhicules électriques est due à une volonté mondiale de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau européen, le Green Deal a fixé les ventes automobiles de nouveaux véhicules électriques à 40 % d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Europe préconise notamment une multiplication par 15 du nombre de bornes de recharge dans les 10 prochaines années.

En ce sens, pour inciter les acteurs publics à participer à l'effort d'investissement, une directive européenne entrée en vigueur le 1er janvier 2020 prescrit que tous les nouveaux bâtiments publics soient au moins pourvus d'un point de recharge. Cette directive pourrait d'ailleurs trouver une déclinaison sur les 400 bâtiments utilisés par la Collectivité de Corse et répartis sur tout le territoire.

En ce qui concerne la Corse, il avait été intégré dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, un objectif ambitieux de développement du parc de véhicules électriques avec la création de 700 points de recharge alimentés en EnR à l'horizon 2023.

D'ailleurs, cet objectif est en parfaite cohérence avec la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par notre Assemblée en décembre 2019.

À ce jour, le faible nombre de bornes de recharge et leur mauvaise répartition sur le territoire freinent l'essor des véhicules électriques en Corse.

De plus l'absence d'infrastructures adaptées est un frein rédhibitoire au déclenchement de l'achat d'un véhicule électrique, empêchant ainsi indirectement de nombreux Corses d'avoir accès aux primes à l'achat.

Je souhaiterais donc savoir où en est l'objectif fixé par la PPE de 700 bornes de recharge de véhicules électriques alimentées en EnR.

Je souhaiterais également savoir s'il est envisagé que les bâtiments de la Collectivité puissent être utilisés dans le cadre de la réalisation de cet objectif.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. C'est Jean BIANCUCCI qui répond. Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Cette question a déjà été évoquée devant cette Assemblée et c'est une question très importante pour ce qui concerne l'énergie.

On sait très bien que des objectifs ont été fixés dans un cadre qui est celui de la PPE, vous en avez parlé dans la dernière partie de votre intervention. Vous savez aussi que la PPE est actuellement en révision. Nous aurons l'occasion ici, dans cette salle, de parler du détail de la PPE, des objectifs et des moyens.

C'est vrai qu'actuellement, c'est un enjeu phare dans la mesure où si on veut atteindre les objectifs de la transition énergétique, il faut qu'on intervienne de manière efficace sur les émissions de gaz à effet de serre, et par voie de conséquence, développer les véhicules électriques, et vous le savez, ils sont particulièrement adaptés à notre territoire.

Néanmoins, je vais vous donner un certain nombre d'éléments qui confortent et complètent l'importance de votre question orale. D'abord, la PPE prévoyait aussi une faisabilité technicoéconomique. Ce déploiement de bornes ne pouvait se faire que dans le contexte spécifique de la zone non-interconnectée parce que ce sont des éléments qui pèsent lourdement.

Nous avons engagé avec l'ADEME et l'agence de l'urbanisme une étude prospective sur la mobilité électrique afin de définir un schéma complet et adapté à notre territoire qui est quand même spécifique aussi, on le sait, mais je ne vais pas m'y attarder. Il s'agit à la fois de développement soutenable, mais aussi d'être en conformité avec les injonctions européennes en matière de carbone. Bien entendu, nous nous y tiendrons, sachant par ailleurs que cet objectif a été cadré par le schéma régional air énergie qui a été voté fin 2013.

Le besoin en infrastructures est un besoin qui correspond à un parc de véhicules et qui est de l'ordre, je vous donne un chiffre, ne le prenez pas bien sûr au pied de la lettre puisque c'est une prévision, il s'agit de 49 000 points de charge publics et privés qui seraient accessibles, donc c'est énorme, avec pour la moitié d'entre eux, installés au domicile, soit des logements individuels ou des logements collectifs. Donc moitié/moitié.

Il s'agit pour répondre complètement aux besoins des utilisateurs quelle que soit la saison, parce que vous savez qu'on est marqué par la saisonnalité, il s'agit de 7 900 points de recharge accessibles au public qui seraient nécessaires avec 320 bornes de recharge rapide. Vous voyez, on rentre dans le détail.

Il y a aussi un détail qui est important, qui est un détail budgétaire, 71 M€ dont 33 M€ pour les points de charge accessibles au public.

Il est considéré qu'on pourrait obtenir, si tout cela est mis en place avec une définition précise dans le cadre de la PPE, une couverture de la recharge en énergie renouvelable qui serait à hauteur de 80 %. C'est un objectif très haut, mais c'est un objectif que l'on peut atteindre.

Un dernier élément, et ça nous concerne, je peux vous dire qu'un travail a été engagé entre l'agence de l'urbanisme et l'administration centrale pour tout ce qui concerne les bâtiments de la Collectivité, mais aussi les autres collectivités publiques.

Nous allons essayer de planifier tout cela et vous aurez l'occasion éventuellement d'y revenir, de nous poser les questions qui ne manqueront pas d'être posées, d'ailleurs je n'en doute pas.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous avons épuisé la liste des questions orales. Je vais demander à la secrétaire de séance, Laura FURIOLI, qui est en visio, de bien vouloir procéder à l'appel, si elle m'entend.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la secrétaire. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Care colleghe, Cari colleghi,

Prima di tuttu, vogliu indirizzà e mio felicitazione à tutti i quelli chì anu participatu à l'elezzione di dumenica scorsa, quelli chì anu vintu, di sicuru, ma ci vole à felicità dinù quelli chì anu fiascatu, per u so impegnu à prò di u bè publicu. A pulitica ùn hè una cosa brutta, ghjè una di l'attività umane più nobile.

Parechji membri di a nostra maggioranza, o vicini, sò stati eletti, è mi permetteraghju un picculu cummentu.

Parechji usservatori aspettavanu un rinculu di i naziunalisti. Hè vera chì u primu giru, trè mesi fà, ùn era statu tantu bonu per u movimentu naziunale. Sopra à tuttu s'ellu si faccia u paragone di sta situazione elettorale incù quella di dicembre 2017 è a dinamica straordinaria chì esistia à l'epica.

Eppuru, stu rinculu ùn hè micca statu cunfirmatu dui ghjorni fà per u secondu giru : u successu di i candidati naziunalisti in parechje cumune : Bastia, Purti Vechju, Figari è altrò, hè presentatu da a stampa cum'è un rinforzu inaspettatu di u movimentu naziunale. St'eventu pò esse interpretatu di duie manere :

A prima hè di dì : « I Corsi anu cunfirmatu a so cunfidenza in noi, cum'è in 2017. Simu nantu a strada bona. Cuntinuemu cusì, tuttu và bè... ».

Eppò ci hè l'altra interpretazione : à u primu giru, i Corsi anu mandatu un avvertimentu à i naziunalisti perchè anu pensatu chì quessi custì, in cinque anni, ùn anu micca cambiatu a Corsica cum'elli avianu prumessu di fà la.

À u secondu giru, i Corsi anu decisu quantunque d'ùn rimette micca in causa a presenza di i naziunalisti à u pudere, anu decisu d'ùn vultà micca cinque anni in daretu, perchè sapianu chì una disfatta di i naziunalisti à u secondu giru dinù pudia cunduce prestu à a fine di a sperienza aperta in 2015...

U secondu soffiu, cum'elli dicenu dipoi dui ghjorni certi usservatori, hè piuttosto à parè meiu una seconda scenza, è ùn ci vulerebbe micca lascià la scappà. Per u mumentu, ancu dellusi –perchè sò dellusi è l'anu fattu vede incù a scuzzolata di marzu –, ancu dellusi, ci credenu sempre i Corsi à l'idea naziunale. Ci vole dunque à fà la campà st'idea, è piazzà à u core di a nostra azione pulitica i fundamenti di u naziunalismu : a nostra lingua, a nostra cultura, un sviluppu à prò di tutti è rispettuosu di u nostru circondu è di a ghjustizia suciale, a fermezza di pettu à Parigi... Perchè ùn simu micca stati eletti per gestisce ma per governà. Eppò l'avemu prumessa.

Dumenica, u votu di i Corsi ùn hè statu un accunsentu cecu à tuttu ciò chè no femu o à tuttu ciò ch'ùn femu micca. Ghjè forse per noi altri, naziunalisti, l'ultima uccasioni di alzà si infine à u livellu di e nostre respunsabilità.

À ringrazià vi.

M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci.

Je voudrais d'abord saluer la mémoire de plusieurs personnes disparues. D'abord, François-Xavier CALENDINI, directeur de la SEM bois énergie qui nous a quittés brutalement. J'adresse bien sûr à sa mère et à sa famille, l'expression de nos condoléances émues et attristées. C'était un homme engagé dans ses fonctions, passionné par les perspectives qu'offre la filière bois et nous avons beaucoup de projets que nous nous attacherons à mener à bien, y compris en sa mémoire.

Je voudrais également saluer la mémoire de M. Philippe MARCHIONI, ancien maire de Giuncaggiu, adresser à toute sa famille nos condoléances.

Dire aussi que malheureusement, un de nos agents, M. ARRIGHI de la cinémathèque de Purtivechju, a eu l'immense douleur de perdre un fils dans une action de la circulation, l'assurer de notre amitié.

Enfin, avoir une pensée, c'est quelqu'un qui nous est un peu plus lointain, mais qui était Corse et qui était aussi un grand penseur français, Marc FUMAROLI, qui nous a quittés il y a quelques jours.

Au-delà de ces hommages, quelques mots effectivement pour dire que les élections municipales sont un moment important de notre vie collective, de notre vie démocratique. Elles se sont déroulées dans un contexte inédit, profondément bouleversé par l'épidémie de COVID-19. Elles ont commencé le 15 mars, se sont achevées le 28 juin.

Pendant plusieurs semaines, la nécessité de faire face à l'urgence impérieuse et d'aider à sauver des vies, et pour ce qui me concerne comme pour beaucoup d'élus en situation de responsabilité, la nécessité de sauver des vies a pris le pas sur toutes considérations et notamment sur les exigences habituelles d'une campagne électorale.

Il est normal qu'il en ait été ainsi puisqu'au-dessus de tout, il y a la vie et la nécessité de protéger celles et ceux qui sont exposés à la maladie, soit qu'ils risquent

de la contracter, soit que leur métier soit de le combattre et de la guérir. C'était aussi d'ailleurs le sens de l'appel au report du premier tour des élections municipales que j'ai fait en mon âme et conscience, y compris en sachant que cet appel risquait de nous desservir conjoncturellement d'un point de vue de l'arithmétique électorale. Avec beaucoup d'entre vous, je pense qu'il vaut mieux essayer de sauver une vie que de gagner des voix.

Quoi qu'il en soit, le deuxième tour de scrutin qui s'est déroulé avant-hier achève donc un cycle initié il y a presque plus de trois mois et toutes les communes de Corse ont désormais leurs élues et élus municipaux.

J'adresse mes félicitations à ceux et celles qui ont été élus, ma gratitude, notre gratitude à celles et ceux qui, de façon générale, se sont présentés à ces élections municipales, puisque c'est un acte d'engagement au service de l'intérêt général que de le faire.

Et puis, bien sûr, j'adresse mes vœux de réussite à celles et ceux qui seront en situation de responsabilité dans le mandat à venir. Je tiens à leur dire que la Collectivité de Corse sera, comme c'est son rôle et son devoir, aux côtés des communes et intercommunalités de l'île pour les soutenir, les accompagner dans leurs projets. Nous continuerons à placer au cœur de l'engagement de la Collectivité de Corse les principes d'équité et de solidarité entre les territoires comme entre les citoyens.

Certes, le recul manque pour tirer les leçons du scrutin municipal. Il y aura aussi certainement une réflexion interne à la majorité territoriale à mener. Au-delà de cette indispensable réflexion interne, il y aura aussi à écouter ce que nous ont dit les Corses à travers le suffrage universel et à créer des espaces pour que nous puissions tirer les leçons de ce que nous avons fait, de ce que nous n'avons pas encore réussi à faire et de ce que nous devons faire. En ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, je compte, après m'en être entretenu avec les principaux responsables de la majorité, prendre un certain nombre d'initiatives qui, je l'espère, concourront à cette réflexion commune.

Effectivement, des élus et notamment un certain nombre de membres de la majorité ont été élus dimanche. C'est une grande joie pour nous. C'est une joie humaine et c'est une joie politique et je les félicite chaleureusement.

Je ne vais pas ici me livrer à l'exercice qui consisterait à analyser les leçons de ce scrutin. J'aurai l'occasion d'y revenir. Qu'il s'agisse de ce qu'a voulu faire ou donner comme dimension à ce scrutin municipal notre position de droite comme de gauche, en l'investissant d'une dimension nationale, territoriale, nous verrons ce qu'il

convient d'en tirer comme conséquence. Mais je pense que les urnes ont dit ce que majoritairement les Corses pensaient de cette façon de poser la question.

Je crois qu'effectivement de façon souvent majoritaire, en tout cas dimanche, ils ont dit clairement d'abord qu'ils ne voulaient pas d'un retour en arrière, qu'ils ne voulaient pas d'un retour en arrière en ce qui concerne les pratiques, qu'ils ne voulaient pas un certain nombre de pratiques qui ont marqué l'histoire politique et sociologique de ce pays, qu'ils ne voulaient pas d'un retour en arrière en ce qui concerne un certain nombre de thématiques. Je crois, de façon profonde, que les Corses, majoritairement, continuent à vouloir que la Corse et son peuple reste sur la trajectoire que nous avons initiée ensemble, il y a des décennies, et puis qui s'est concrétisée au plan électoral en mars 2014 à Bastia, à l'occasion d'élections municipales, puis en décembre 2015, puis en juin 2017, puis en décembre 2017. Les Corses, très majoritairement, veulent que nous restions ensemble sur cette trajectoire.

Je crois qu'ils ont dit aussi qu'ils ne veulent pas de la logique d'un bloc contre bloc que certains de nos adversaires politiques ont voulu placer au cœur de leur positionnement, y compris municipal. Ils ont dit clairement que le fait de dire que « nous allons nous mettre ensemble pour battre les nationalistes » ne correspond pas à ce qu'ils attendent. Donc, j'y vois pour ma part, la confirmation que ce que nous avons dit devant les Corses, notamment en décembre 2017, nous devons continuer à le dire et surtout à le faire.

Pour moi, vous le savez, l'engagement dans le fil historique du combat de ce peuple pour son droit à la vie et à l'émancipation est indissociable de la volonté de construire la Corse avec tous les Corses. C'est ce que nous allons continuer à faire ensemble, en tout cas, c'est ce que je proposerai, que nous continuions à faire ensemble. Nous aurons l'occasion, je le disais, d'en parler.

Enfin je ce que je voudrais tirer comme leçon et c'est aussi pour moi un signe d'espoir fort, c'est de dire qu'au-delà des difficultés qui existent et qui sont connues et assumées de toutes et de tous, l'électorat et notamment l'électorat nationaliste n'a pas tenu compte des difficultés ou des divergences, ou des difficultés à lire la stratégie des uns et des autres, et que de façon massive, au deuxième tour, il a voté en faveur des candidates et des candidats qui s'inscrivaient clairement dans le fil historique du combat qui est le nôtre.

Troisième et dernière leçon, la victoire de dimanche, les victoires de dimanche sont le signe d'un enracinement profond. Il n'y a pas aujourd'hui un seul conseil municipal en Corse dans lequel il n'y ait pas d'élus nationalistes.

Le dernier message que nous ont fait passer les électrices et les électeurs dimanche, c'est celui pour ma part que je veux retenir, c'est celui d'une jeunesse qui s'est massivement engagée, qui s'est massivement investie et qui nous a dit que elle, cette jeunesse, peut-être plus encore que nous, elle croit au présent et à l'avenir de cette île, de notre île et de ce peuple, notre peuple.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous nous joignons bien sûr aux mots adressés par le Président du Conseil exécutif en direction des familles endeuillées.

Nous allons donc commencer notre ordre du jour en votant l'urgence comme nous le faisons habituellement.

Donc je vais demander à la secrétaire, Laura FURIOLI, de procéder à l'appel nominal afin que nous puissions formellement voter l'urgence.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La procédure d'urgence est VALIDÉE à l'unanimité des votants

Non-participation : 10 (le groupe « Per l'Avvene »).

Merci. Nous pouvons commencer par le premier dossier.

TURISIMU / TOURISME

* **Raportu n° 147 : Misura di aiutu sanitariu in favore di l'intraprese turistiche**

* **Rapport n° 147 : Mesure d'aide sanitaire en faveur des entreprises touristiques.**

C'est la Conseillère exécutive en charge du tourisme qui a la parole.

Mme Pascale SIMONI

Excusez-moi, je quitte l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

On note au procès-verbal que Pascale SIMONI quitte l'hémicycle ; sage précaution.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Les deux rapports qui vont vous être présentés de manière consécutive le sont dans un contexte, vous le savez, difficile pour les entreprises du tourisme, mais pas uniquement, pour les offices du tourisme également. Ils portent tous les deux sur des aides exceptionnelles qui ne sont pas couvertes par le règlement des aides et parce que le règlement des aides n'a pas prévu le Covid-19 et des crises de ce type, nous passons donc devant l'Assemblée de Corse.

Le premier rapport sur les mesures d'urgence aux entreprises touristiques, entreprises entendu au sens large, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des organismes publics et des organismes privés, s'inscrit dans le plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse qui vous a été présenté et qui a été adopté par cette Assemblée lors de la session du 7 mai 2020, qui visait à maintenir la conciliation entre deux grands enjeux, d'une part un enjeu sanitaire qui impose de développer une attitude de prévention et de vigilance permanente vis-à-vis du Covid-19 et un enjeu économique, social et sociétal qui impose aussi que l'activité économique a dû reprendre et en particulier l'activité touristique, même si elle n'en est qu'à ses prémices.

Les professionnels du tourisme doivent faire face à une situation inédite créée par cette épidémie, à laquelle ils doivent s'adapter depuis la fin du confinement, avec une reprise d'activités qui induit aussi des investissements, des petits investissements, mais quand même des investissements en matière d'équipements pour le respect des mesures barrières, l'accueil des publics et la sécurité aussi des travailleurs qui professent dans leurs établissements.

Donc, la présente mesure d'aides est donc destinée à aider en situation d'urgence et à titre exceptionnel, les entreprises et acteurs du tourisme qui s'inscrivent dans une logique de réassurance sanitaire.

Les bénéficiaires qui pourraient utiliser cette aide peuvent être les offices du tourisme en tant que porteurs de projets publics et les porteurs de projets privés, de l'hébergement, des activités de loisirs, les organisateurs de séjours et les transporteurs.

L'aide concerne des achats qui ont été réalisés du 11 mai et qui seront réalisés jusqu'au 31 août, donc il y a rétroactivité de l'aide.

Il faut avoir, bien évidemment, son siège social en Corse, un certain nombre de critères d'éligibilité sont évoqués. Et, les dépenses éligibles portent sur tout ce qui permet de mettre en place les mesures barrières, les mesures d'hygiène et de nettoyage. Sont exclues pour des raisons d'écologie aussi, il ne faut pas oublier l'écologie, les gants et les lingettes qui commencent d'ailleurs à se promener un peu partout dans l'environnement.

Les modalités financières d'intervention sont les suivantes : pour les porteurs de projets publics, le taux maximum d'intervention sera de 80 % avec un plafond d'aide à 5 000 €, avec un seuil minimale de 500 € pour éviter les tout petits dossiers. Et, pour les porteurs de projets privés le taux maximum d'intervention est de 50 % avec un plafond d'aide à 15 000 €.

Voilà, M. le Président, évidemment l'approbation du bureau de l'agence du tourisme sera requise pour l'octroi de ce soutien financier.

Le Président TALAMONI

Merci, la parole est à qui la demande sachant qu'il y a un amendement qui a été déposé par le Conseil exécutif à son propre rapport.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je le précise maintenant, M. le Président ?

Le Président TALAMONI

Oui, il vaut mieux le préciser et puis ensuite la discussion générale sera ouverte.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je précise simplement que nous avons oublié la mention « sous réserve de disponibilités budgétaires », tout simplement, qui mérite quand même d'être précisée.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a de demande de prises de parole s'agissant de ce rapport ? Anne TOMASI, demande la parole, elle l'a.

Mme Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

Je voudrais dans un premier temps saluer ce rapport parce qu'effectivement, les investissements pour respect des gestes barrières sont la troisième peine pour les professionnels du tourisme, la première étant la période de fermeture qui les a empêchés d'avoir une présaison, une avant-saison, la deuxième étant la saison touristique amoindrie du fait de la crise sanitaire et la troisième peine étant donc ces investissements. Donc, nous nous félicitons de ce rapport.

Toutefois, la question que nous posons rejoint un petit peu l'amendement présenté par la Présidente MAUPERTUIS, nous voudrions connaître l'enveloppe globale qui est prévue pour ces mesures.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Romain COLONNA a la parole.

M. Romain COLONNA

M. le Président, ce sera très rapide, simplement pour remercier la Présidente, siégeant au Conseil d'administration de l'ATC, pour souligner le travail et rappeler que ce travail s'effectue dans un contexte humain et institutionnel particulièrement difficile à l'ATC, et un contexte économique que tout le monde connaît maintenant. On voit bien qu'à travers ces deux rapports, au niveau des entreprises ou au niveau ces offices, il y a une pensée globale et donc nous nous en (inaudible).

Juste ce petit mot que je voulais prononcer. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. S'il n'y a pas d'autres demandes de prises de parole, je vais donner la parole à la Conseillère exécutive en charge du tourisme pour une réponse à ces interpellations.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci pour vos appréciations. Pour répondre à Anne TOMASI, aujourd'hui en matière de développement nous avons une disponibilité budgétaire qui s'élève à 2,8 M€, mais bien évidemment ça ne sera pas toute cette enveloppe-là qui sera consacrée, puisqu'il y a d'autres projets qui ont été déposés par ailleurs, mais il y a quand même une marge de manœuvre assez importante pour pouvoir donner un petit peu de souffle en matière d'adaptation sanitaire.

Le Président TALAMONI

Merci, compte tenu de la nature de l'amendement qui est proposé, ce que je vais vous demander c'est si vous êtes d'accord pour que nous votions le rapport ainsi amendé directement, ça nous évite de faire deux appels nominaux. Donc, s'il n'y a pas d'opposition, je vais demander à la secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal directement sur le rapport amendé par le Conseil exécutif lui-même.

Donc, on ne vote pas sur l'amendement, on considère que l'amendement est intégré au rapport et on fait un vote sur le rapport ainsi amendé.

Vous voulez faire l'appel, Mme la secrétaire ?

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport, ainsi amendé, ADOPTÉ à l'unanimité des présents¹

Pour : 61 ; Absents : 2.

Ont voté POUR : (61) Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-

¹ Délibération N° 20/085 AC

SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ABSENTES : (2) Mmes Mattea CASALTA et Pascale SIMONI.

M. Jean-François CASALTA

M. le Président, avant d'attaquer le rapport suivant, je crois qu'il y a un problème de pouvoirs entre les services et la secrétaire de séance, si on pouvait régler ça... On me dit que c'est réglé, alors tout va pour le mieux.

Le Président TALAMONI

Tout va pour le mieux, presque dans le meilleur des mondes.

Le rapport suivant :

* **Raportu n° 148 : Misura d'aiutu d'urgenza da priservà l'Uffizii di Turisimu di Corsica**

* **Rapport n° 148 : Mesure d'aide d'urgence dans le cadre de la sauvegarde des Offices de Tourisme de Corse.**

Le Président TALAMONI

C'est donc la Conseillère exécutive en charge du tourisme qui va le présenter, si elle veut bien, vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Donc comme tout à l'heure, il s'agit d'un dispositif qui vise à apporter un peu de sérénité, à défaut de pouvoir compenser complètement les pertes que subissent actuellement les offices de tourisme intercommunaux ou municipaux.

Comme vous le savez, les offices du tourisme reçoivent chaque année de l'ATC une aide, une subvention qui dépend de leur classement, qui dépend de leur résultat d'exploitation, qui dépend également du montant de la taxe de séjour et des efforts qu'ils font dans ce sens.

Cette année, bien évidemment, ils pourront, conformément au règlement des aides, émarger sur ce dispositif. Mais au regard de la crise du Covid-19 et de la baisse forte de fréquentation, puisqu'on estime la perte de taxe de séjour à hauteur de 8,5 M€ aujourd'hui sur le territoire, l'ATC souhaitait les accompagner avec un dispositif exceptionnel, avec une mesure d'aide qui consiste à octroyer un montant équivalent à 10 000 ou à 15 000 € selon le classement de l'office du tourisme ou la décision de s'engager dans un classement, parce qu'il faut savoir qu'il y a beaucoup d'offices du tourisme qui aujourd'hui ne sont plus classés suite à la loi NOTRe et suite également au décret qui est sorti le 16 avril 2019.

Donc, cette aide d'urgence et exceptionnelle sera versée quel que soit le classement ou le non classement de l'OT à condition qu'il s'engage dans une procédure de classement, ce qui me paraît être un minimum.

Au total la mesure coûtera à l'ATC, 220 000 € et il faudra que les offices du tourisme en fassent évidemment la demande, ce n'est pas automatique.

Je souhaite également apporter comme précision le fait que cette aide n'est pas exclusive, bien évidemment, ce n'est, j'ai presque envie de dire qu'une petite aide au regard des difficultés rencontrent les offices du tourisme aujourd'hui, mais néanmoins ça leur permet de faire face à quelques urgences en plus des aides sanitaires évoquées tout à l'heure. Elle n'est pas exclusive, cette aide, d'autres aides qui pourront être mises en œuvre dans le cadre du plan de relance qui est en train d'être discuté avec l'État.

Par ailleurs, évidemment les offices du tourisme peuvent continuer à déposer leur projet individuel ou en coopération entre OT sur les territoires touristiques. Je sais par ailleurs que les discussions sont en cours entre les communes,

les intercommunalités et l'État concernant la compensation de la taxe de séjour au réel, pour le forfaitaire c'est plus compliqué.

Mais en tout cas l'ATC souhaitait cette année, en situation exceptionnelle, apporter ce soutien qui viendra donc en plus des aides régulièrement octroyées au régime général des aides de l'ATC. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Juste pour vous dire que je quitte l'hémicycle.

Le Président TALAMONI

Ce sera noté au procès-verbal. Il n'y a pas de rapports de commissions. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci. Très rapidement. Vous avez fait le constat, Mme la Conseillère exécutive, des difficultés financières que rencontrent les offices du tourisme ou offices intercommunaux du tourisme. Certes, sur le principe, vous l'avez bien évalué et les chiffres paraissent justes, exacts, et je pense que sur le principe il n'y a aucun souci d'attribuer une aide, si ce n'est que si on parle, ça relève du régime général, mais si on parle vraiment de la perte des offices du tourisme ou intercommunaux du tourisme, en termes de taxe de séjour, vous êtes bien évidemment consciente que nous sommes au-delà des 10 ou 15 000 €, dans certains cas on peut parler de 200 ou 300 000 €, sur 2020 et peut-être 2021, mais parlons tout simplement de cette année.

Donc, cela fera l'objet d'autres aides, bien sûr, bien évidemment, mais il me semblait et il me semblerait plus opportun, en fonction de l'aide qui est apportée, et nous sommes favorables, il faudrait peut-être réajuster un peu les choses, parce que 10 ou 15 000 €, c'est vraiment, vous l'avez dit, une petite aide. Il faudrait, à mon avis, c'est une proposition que je fais, qui n'a rien à voir avec l'aide que peut apporter la Collectivité pour le fonctionnement, nous sommes bien d'accord, il faudrait peut-être ajuster les choses en fonction de la taille de l'office et vraiment de leurs besoins financiers, et attribuer, même si elle reste inférieure à ce qu'il faudrait, on peut

l'entendre aussi, l'attribuer de manière plus conséquente en fonction des besoins de l'office, notamment cette année.

Voilà la suggestion qui est faite, je n'ai pas voulu déposer d'amendement, mais je pense qu'il faudrait peut-être revoir les choses. Sinon, comme vous l'avez peut-être suggéré, si j'ai bien lu entre les mots ou bien entendu, peut-être qu'il y aurait un autre dispositif qui viendrait compléter celui-ci. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Vous avez la parole, M. ORLANDI.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président. Je crois que ce rapport renvoie également à la question orale qui attirait l'attention sur le besoin des communes. On voit que ça dépasse le cadre des communes, ça dépasse le cadre de l'intercommunalité, encore qu'en matière d'office du tourisme on peut parler d'intercommunalité, en fait ce sont toutes nos institutions qui sont ébranlées.

Et, il est bon que la Collectivité ait pris des mesures en ce sens. Mais je crois que là encore, comme ça a été fait pour les professionnels, comme on le demande pour les Collectivités, on peut aussi, et j'imagine que ça a été envisagé, compte tenu de l'importance de l'industrie touristique sur la Corse, se retourner, en tout cas solliciter l'État sur ce point particulier des offices du tourisme qui ne sont ni les commerces qui ont bénéficié d'un certain nombre d'aides directes ou indirectes, ni une collectivité qui pourra bénéficier, dans la mesure du possible, de l'aide de la Collectivité.

Je crois qu'il faut, en effet, continuer d'investiguer sur toutes les aides possibles dans un domaine qui est un peu plus particulier que d'autres, celui des offices du tourisme. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la Conseillère exécutive en charge du tourisme.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, de vos commentaires.

Alors, l'aide en l'occurrence ne vise pas à compenser, ni dans sa volumétrie, ni même dans son principe, la taxe de séjour, ça c'est le premier point,

tout simplement parce que la collectivité elle-même, en plus, prélève, (souvenez-vous du rapport que nous avons fait passer), depuis la fusion des départements et de la Collectivité de Corse, 10 % de la taxe de séjour.

Donc, de ce point de vue-là, l'objet n'est pas de compenser ni en volumétrie et dans le principe, la perte de taxe de séjour. L'idée était d'avoir une mesure d'urgence qui leur permette de faire face à certaines dépenses. Alors, pourquoi 10 et pourquoi 15 ? 10 et 15 parce qu'on se cale sur les critères qui existent par ailleurs et qui correspondent à la liste des critères qui figure aussi dans le code du tourisme, dans l'arrêté d'avril 2019.

Donc, en fait cette année tout simplement on double la mise quelque part, passez-moi l'expression, il y aura la subvention habituelle plus cette aide d'urgence mais qui suit exactement les mêmes canons, parce que sinon c'est assez compliqué. Alors il est vrai que ceux qui perdent beaucoup, qui ont beaucoup de fréquentations, qui perdent beaucoup de taxes de séjour cette année, évidemment sont en grande difficulté, mais il ne faut pas croire, tout est proportionnel. Ceux qui d'ordinaires ne reçoivent pas beaucoup de monde, je pense aux offices du tourisme qui n'ont pas de façade littorale, en particulier ceux de l'intérieur, qui sont très visités mais qui ne prélèvent pas de taxe de séjour, pourquoi ? Parce que les gens dorment sur le littoral en général, eux aussi perdent quand même par ailleurs beaucoup de choses parce que toutes les autres d'exploitations, vous savez les produits qui sont vendus dans les OT, ne sont pas recouverts cette année.

Donc, je préfère que l'on reste sur les 10 000 et 15 000 en fonction de la catégorie. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, la discussion sur les offices du tourisme ne se joue pas à ce niveau-là, elle se joue sur les recettes fiscales des collectivités que sont les communes ou les intercommunalités.

Évidemment, nous avons saisi l'État sur cette question, c'est une question sur laquelle nous avons travaillé, et notamment avec la fédération des offices du tourisme dans le cadre des ateliers du plan de relance.

Je vous informe, et je le répète, c'est une information, la taxe de séjour au réel normalement, à la loi de finances est prévue une compensation, mais dans quelle proportion, on ne le sait pas encore, bien évidemment, il faut attendre le vote.

Et par ailleurs, le gros souci va se poser pour les communes ou intercommunalités qui avaient opté pour le forfait, pour quelle raison ? Parce que le forfait, la moitié de la saison, en tout cas toute l'avant-saison est déjà écoulée et le prélèvement du forfait normalement doit se faire qu'il y ait des touristes ou pas de

touristes. Donc ça, c'est très compliqué pour les communes qui avaient opté pour le forfait.

Mais notez quand même qu'il y a quatre ans, lorsque j'ai commencé à faire le tour des régions touristiques de Corse, des différents territoires touristiques, j'avais déjà dit que le forfait n'était pas une bonne solution, c'est le réel que l'on doit appliquer. Merci.

Le Président TALAMONI

Nous allons mettre ce rapport aux voix. Mais nous avons juste une question sur le plan technique, est-ce que Laura FURIOLI est toujours parmi nous, parce qu'on m'a dit qu'elle envisageait de nous quitter pour vaquer à d'autres occupations urgentes ? Elle n'est plus là, Julia TIBERI n'est pas là et Christelle COMBETTE a dû sortir pour des raisons déontologiques.

Donc, nous n'avons plus de secrétaire en titre, mais dans un tel cas n'importe qui peut être secrétaire, donc un collègue ou une collègue pourrait donc prendre le relai très provisoirement puisqu'ensuite Christelle COMBETTE naturellement aurait procéder aux appels nominaux suivants.

Paola MOSCA est prête à le faire, il faut simplement que les services se rapprochent de Paola MOSCA pour lui donner la liste.

Merci de votre patience, ensuite nous interrompons comme prévu à 13 h, et nous nous retrouverons à 15 h, en plus on a vraiment des contraintes très strictes.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité des présents.²

Pour : 61 ; Absents : 2.

Ont voté POUR : (61) Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine

² Délibération N° 20/086 AC

COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Rapport suivant :

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

*** Rapport n° 157 : Attribuzioni di una prima eccezionali covid-19 da a Cullittività di Corsica a i professionisti di u settori medicosociali chi so stati mobilitati pà accompagna i più vulnerevoli in u menti di a crisi sanitaria**

*** Rapport n° 157 : Attribution d'une prime exceptionnelle covid-19 par la Collectivité de Corse aux professionnels du secteur médico-social mobilisés dans l'accompagnement des plus fragiles durant la crise sanitaire.**

Le Président TALAMONI

C'est la Conseillère exécutive en charge de la santé, Bianca FAZI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Donc, c'est l'attribution d'une prime exceptionnelle aux professionnels du secteur médicosocial mobilisés dans l'accompagnement des plus fragiles durant la crise.

La crise sanitaire inédite liée à l'épidémie du Covid-19 a nécessité la mobilisation en particulier des soignants du secteur sanitaire et des accompagnants du secteur médicosocial.

Dans un contexte épidémique exceptionnel, les personnels des établissements et services médicosociaux, les ESMS, tout comme les assistants familiaux et les accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées, ont dû et su adapter à leurs pratiques, dans l'urgence et dans le cadre de protocoles sanitaires stricts, afin de garantir la continuité des prises en charge.

Si les premières annonces du Ministre de la santé ont pu laisser penser que tous les ESMS bénéficieraient d'une prime d'État exceptionnelle, les derniers textes réglementaires, à savoir une instruction ministérielle datée du 5 juin et un décret en date du 12 juin, ont précisé que l'État interviendra auprès des services et établissements relevant de financement Assurance Maladie, laissant les collectivités territoriales examiner seules l'opportunité d'un versement d'une prime aux salariés des ESMS relevant de leur compétence exclusive, comme par exemple les services d'aide à domicile, les établissements protection de l'enfance.

En Corse, 43 ESMS, soit environ 2 000 salariés et 124 accueillants / assistants familiaux se retrouvent ainsi exclus du dispositif de prime exceptionnelle financé par l'État.

Le Conseil exécutif de Corse ne peut donc qu'être extrêmement critique vis-à-vis de la décision de non-prise en charge par l'État de la prime destinée aux personnels intervenant dans ces ESMS, essentiels à la mise en œuvre du renforcement du maintien à domicile et de la protection de l'enfance, deux piliers de la politique sociale mise en œuvre par la Collectivité de Corse.

Le Conseil exécutif de Corse constate que l'État se décharge une nouvelle fois sur elle d'une charge financière dont le principe est fondé, sans contrepartie de recettes nouvelles, et dans un contexte de crise du Covid-19 impliquant au plan budgétaire pour la Collectivité de Corse des dépenses nouvelles et des recettes en chute drastique.

Pour autant, quelle que soit la contrainte budgétaire et le caractère critiquable de la décision gouvernementale, nous avons décidé d'inscrire dans une démarche de reconnaissance des structures qui relèvent de notre compétence exclusive et reconnaître et gratifier le rôle majeur tenu par les personnels dans l'accompagnement des plus fragiles pendant la crise du Covid-19.

Cette démarche doit s'inscrire dans une réflexion plus générale concernant les modalités de reconnaissance de l'action d'autres secteurs et corps de métiers, en soulignant d'ores et déjà que les capacités budgétaires de la Collectivité de Corse sont forcément limitées.

La déclinaison opérationnelle de cette prime exceptionnelle, tant dans son périmètre, que dans ses critères d'attribution, nécessite la poursuite de travaux d'ordre technique, juridique et financier par les services de la Collectivité, ainsi que la stabilisation du cadre législatif et règlementaire national.

Sous réserve de l'adoption prochaine de la loi de finance rectificative, le dispositif de prime exceptionnelle Covid-19 envisagé par la Collectivité au bénéfice des professionnels du secteur médicosocial, serait stabilisé durant le mois de juillet 2020, puis ferait l'objet d'une présentation et d'un vote en Assemblée de Corse.

Compte tenu du sens donné par la Collectivité à cette prime exceptionnelle, les travaux techniques seront menés sur la base des orientations suivantes : intégrer le secteur du grand âge, du handicap et de la protection de l'enfance ; garantir une équité de traitement entre les secteurs ; valoriser la mobilisation, l'engagement et la présence des professionnels d'intervention, auprès des usagers, tout au long de la crise sanitaire ; intégrer le degré d'exposition au risque et du temps de travail.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse : d'acter le principe d'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour les professionnels du secteur médicosocial des structures qui relèvent d'une compétence exclusive de la Collectivité de Corse ; d'autoriser la poursuite des travaux techniques, sur la base des orientations présentées dans le rapport ; de valider le calendrier prévisionnel proposé.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? J'entends quelqu'un qui se manifeste bruyamment mais peu clairement.

Mme Anne TOMASI

C'est moi, M. le Président.

Le Président TALAMONI

On vous entend très mal, malheureusement. Apparemment c'est Anne TOMASI qui essaye de s'exprimer.

Mme Anne TOMASI

Je vais essayer d'être brève.

Le Président TALAMONI

D'autant qu'on vous entend très mal, je pense qu'il est souhaitable que vous ne soyez pas trop longue parce que ça va être très, très difficile de vous entendre.

Mme Anne TOMASI

Je ferai de mon mieux, de toute façon je n'ai grand-chose à dire.

Je voudrais juste signaler que l'État avait une conception cocasse de la récompense pour service rendu, d'abord une prime à géométrie variable, pour laquelle d'une manière pas du tout équitable, elle donne la prime à une partie de la profession et renvoie les autres vers les régions. Je tiens à rappeler, comme l'a fait le Président du Conseil exécutif dans ses propos introductifs, que l'État peut voter un budget en déséquilibre, alors que nous ne le pouvons pas.

Autre conception étrange de la récompense et médaille pour les soignants, vous avez vu comme la profession était ravie de cette information et la nouvelle invention, c'est les badges pour les enseignants dans certaines académies.

Donc, conception cocasse, je le disais, de la récompense pour service rendu, mais conception cocasse également de la décentralisation puisque ce qui n'intéresse pas l'État, puisqu'il n'en a pas les moyens, est donné aux régions dans sa grande magnanimité, mais par contre ce que nous demandons déjà depuis un peu plus de quatre ans et la victoire des nationalistes, ça il n'est pas question d'en entendre parler.

C'est tout ce que je voulais souligner, et je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, est-ce que je peux prendre la parole ?

Le Président TALAMONI

Évidemment, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vous remercie, Président.

Je voulais juste, et sans esprit polémique, premièrement, dire que c'est une très bonne chose ce qui est proposé aujourd'hui.

Sur l'État et la position qui est la sienne, moi j'ai aussi quelques critiques à émettre sur un point, c'est que je crois qu'il faut avoir un certain courage quand on donne une prime et savoir véritablement différencier ceux qui ont pris des risques et ceux pour qui ça n'a pas été le cas, parce que si, comme l'a fait l'État dans certains cas, on donne la même prime à tout le monde, on veut faire plaisir à tout le monde, en fin de compte derrière on n'est pas très juste.

Et, je pense que c'est bien si nous, Collectivité de Corse, on arrive des fois à corriger cela. Je ne vais pas donner des services, mais j'assume puisque j'ai eu ce débat avec mon conseil municipal il y a deux jours, où des gens étaient représentés, c'est pour ça que je prends la parole parce que j'ai des pompiers volontaires dans mon conseil municipal qui m'ont interpellé sur le fait qu'ils n'avaient pas eu une forme reconnaissance de leur action, comme il y a le Président du SIS et je sais qu'il est attentif à cela et qu'il saura y réfléchir et peut-être y apporter une précision, et que nous Collectivité de Corse on peut peut-être l'aider à trouver une solution. Par exemple, j'ai des fonctionnaires hospitaliers dans mon équipe municipale qui me disaient avoir touché cette prime alors qu'ils sont dans les bureaux. Et, qu'il n'était pas tout à fait normal que les gens qui étaient dans les bureaux à l'hôpital aient les mêmes primes que ceux qui étaient sur le terrain.

Je dis ça parce que c'est vrai que l'État a des fois tendance peut-être à généraliser pour ne pas se créer de souci et que quand on généralise, on crée une forme d'injustice.

Ce qui est proposé aujourd'hui par la Collectivité de Corse me semble aller dans le bon sens. Je veux juste essayer d'appuyer les deux présidents de SIS qui sont présents et qui pourraient avoir besoin de la Collectivité de Corse, pour avoir un geste en direction notamment, je pense, de pompiers volontaires qui ont pris des risques pendant cette période-là, parce qu'aujourd'hui on pourrait estimer peut-être que le risque n'était pas grand, mais à l'époque où ces hommes sont allés sur le terrain et face à la situation qui a été la nôtre, je pense aujourd'hui qu'ils méritent un coup de main, à moins que ce soit prévu et que j'ignore là le dispositif et c'est pour ça que je me permets de le faire d'avance.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Un mot de réponse de la Conseillère exécutive.

Mme Véronique ARRIGHI

Je voudrais intervenir, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

Mme Véronique ARRIGHI

Merci, je ne vais vraiment pas être longue.

Donc, les établissements ou service social ou médicosocial, les ESMS, ainsi que les familles d'accueil sont devenus les invisibles de notre société. Leur rôle est d'une utilité sociale absolue et leur reconnaissance d'investissement proportionnelle à cette utilité.

Dans ces institutions, l'accompagnement n'est donc pas seulement quotidien, il est intégral et essentiel, notamment en termes d'hygiène, de sécurité, de communication, de déplacement et d'alimentation. Ils ont dû maintenir leurs pratiques et réadapter leur organisation dans l'urgence pour conserver une continuité de prise en charge de qualité.

Une étendue d'actions essentielles et un investissement psychique particulièrement important. Voilà quel a été leur quotidien, amplifié pendant cette crise.

Le décret n° 2020-711 du 12 juin relatif au versement d'une prime exceptionnelle dans le secteur du médicosocial, renvoie la prise de décision à la Cullettività di Corsica, et de surcroît la charge financière.

L'État a une fois de plus démontré ses carences dans le secteur du médicosocial. La crise due à l'épidémie a creusé les inégalités. La mesure des enjeux, de la place de l'humain et du bien commun n'a pas été au centre des préoccupations du gouvernement français.

La Cullettività di Corsica, à travers ce rapport, acte le principe d'une prime auprès des ESMS, mais bien au-delà, puisqu'elle souhaite inclure les familles d'accueil qui ne font pas partie du décret.

De plus, le Conseil exécutif confirme son engagement, son efficacité et son implication non seulement à travers cette décision, mais aussi sa feuille de route.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Donc la parole est à la Conseillère exécutive en charge de la santé.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Pour répondre à Jean-Charles ORSUCCI, oui effectivement ça sera, pour les ESMS, pour les personnels d'intervention, au prorata des degrés d'intervention, bien entendu, et en fonction de tous les accompagnements qu'ils ont pu faire. Donc, c'est dans les orientations de ce que je vous ai exposé.

En ce qui concerne les pompiers, nous attendons le décret gouvernemental parce que je pense qu'il y a une montée au créneau national des pompiers, puisqu'ils ont effectivement transporté beaucoup de patients suspects ou atteints de Covid-19. Donc, je pense qu'il faut attendre à la fin juillet voir s'il y a un décret gouvernemental qui les concerne.

En ce qui nous concerne, nous verrons ce que pourrons faire, mais évidemment ça augmente encore le budget. Donc, nous allons voir avec le Président, le Conseil exécutif et les Présidents des SIS concernés. On attend un peu les décisions gouvernementales. Voilà.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais demander à Christelle COMBETTE qui est revenue parmi nous et qui est la dernière des secrétaires présentes, de bien vouloir procéder à l'appel et il faudrait pour cela que les services lui confient la liste des participants.

Mme Christelle COMBETTE procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité des présents³

Ont voté POUR : (63) Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Non-participation : 10 (Groupe per l'Avvene)

Alors, nous allons suspendre la séance.

Je vous rappelle, à la demande des services, que les entrées et sorties s'effectuent selon des sens différenciés et donc, à tout le moins, évitez de vous regrouper massivement parce que nous appliquons toujours aujourd'hui des mesure sanitaires.

Nous reprenons la séance à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10 et reprise à 15 h 40.

³ Délibération N° 20/087 AC

Le Président TALAMONI

Nous allons reprendre la séance avec le dossier énergie, le rapport n° 143. La parole est à M. Jean BIANCUCCI.

ENERGIA / ÉNERGIE

* **Raportu n° 143** : **Raportu d'infurmazione nantu à a messa in opera di l'azzione di rinnovu energeticu efficiente in l'alloghju suciale**

* **Rapport n 143** : Rapport d'information sur la mise en œuvre des rénovations énergétiques performantes dans le logement social

M. Jean BIANCUCCI

Merci président.

Je sais qu'il faut beaucoup d'énergie pour essayer de prendre en compte tous les éléments que je vais vous donner, il y a beaucoup de chiffres et il y a surtout une exigence qui est à la fois énergétique dans le cadre de cette transition énergétique que nous avons souhaitée, décidée mais une exigence qui est aussi sociale parce que les deux vont de pair. Vous allez voir qu'à la fois, on a bien entendu commencer à agir, on a un programme qui va aller bien au-delà de la mandature, de la prochaine et au-delà.

Il faut bien le dire et l'affirmer, c'est une priorité politique forte. Il faut savoir deux chiffres, que si on intervient pour faire en sorte que cette précarité énergétique soit résorbée, on va donner à chaque ménage la possibilité de moins consommer. On a calculé que la baisse serait entre 50 et 70 % pour un budget de 1 000 € par an et par ménage, ce qui va donner plus de pouvoir d'achat aux ménages corses.

On a 14 451 logements sociaux en Corse, ce qui est quand même beaucoup : il y a 4 290 logements dans le Cismonte et 2 541 dans le Pumont. Il s'agit, pour la plupart, de logements construits avant 89. Vous pouvez imaginer que du point de vue de la consommation énergétique, c'est vorace et cela représente 70 % de la consommation qui vient du chauffage. Je dois ajouter aussi que la plupart de ces logements sont collectifs.

Au niveau du bilan, sur la durée des programmes FEDER et du CPER en cours, 61 logements ont été rénovés, 766 rénovations en cours de réalisation, soit une masse de 50 M€ de travaux pour 8,4 M€ d'aides FEDER et CPER ; 366 rénovations en cours pour un montant de 16,6 M€. On atteint tout de suite des chiffres très conséquents.

Ce qui signifie en gros que nous avons rénové ou que nous sommes en cours de rénovation de 10 % du parc de logements sociaux, ce qui veut dire que le programme reste un programme extrêmement ambitieux, mais nous serons tous d'accord pour le mener à terme.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de savoir si..., mais comment atteindre au plus vite ces objectifs. Ce qui veut dire aussi que nous devons à la fois éviter des écueils, mais nous avons tiré une certaine expérience. Il y a deux problématiques que l'on doit éviter.

D'abord, le montant de l'enveloppe pour les aides est limitée par les fonds FEDER et CPER. Il faut bien dire qu'il y a une assiette des travaux éligibles aux aides, tout ne peut pas être aidé.

On doit dire aussi que la partie rénovation énergétique ne peut représenter que 50 à 70 % du coût total de l'opération, ce qui veut dire qu'il doit y avoir d'autres financements contributifs.

Même si on a la possibilité d'aller jusqu'à 80 % dans certains cas, uniquement dans certains cas, cela représentera finalement une aide comprise entre 25 et 56 % du coût total de l'opération.

Pour ce qui concerne les pistes que l'on a aujourd'hui, nous devons vous faire part des possibilités : comment peut-t-on intervenir ? Cela tombe pour le sens, d'abord augmenter l'enveloppe. Dans le cadre de la révision de la PPE, on en a parlé ce matin, on aura certainement les moyens de faire. Cela vient à la suite du protocole en 10 points qui a été validé l'année dernière, à la fois par le Président de l'Exécutif, le Président de l'Assemblée, moi-même et le ministre de l'écologie. On est dans un cadre qui va nous permettre certainement de pouvoir mieux agir et de manière plus efficace.

Vous le savez, on est en train de finaliser des discussions avec EDF et la CRE pour qu'il y ait une maîtrise des moyens à travers 6 actions structurantes en matière de maîtrise de l'énergie.

La CSPE, c'est le cadre de compensation : je dois vous rappeler qu'il y avait eu une négociation dès janvier 2019 et on avait obtenu un certain nombre de moyens

d'intervention. Je dois rappeler quand même que du point de vue du signifiant, qu'elle permet de couvrir les surcoûts engendrés par EDF et notamment de l'insularité.

Il y a aussi d'autres éléments concernant les 6 actions dont je viens de parler, mais à chaque fois que nous mènerons ces actions, on aura des moyens qui seront donnés dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et des discussions que l'on a actuellement avec la CRE en tenant compte de la révision prochaine en cours de la PPE. On aura, c'est certain, c'est acquis, une enveloppe beaucoup plus importante et des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la MDE. Cela permet de relativiser le chiffre que je vous ai donné tout à l'heure, puisqu'on en est encore à 10 %. Il nous reste donc une marge qui est très importante.

L'autre piste, M. le Président de l'Exécutif, on compte sur vous, c'est bien entendu de mobiliser plus largement le PTIC. Mais le PTIC, c'est aussi des arbitrages et je pense qu'il faudra faire avec l'Etat une pression suffisante, pression amicale bien entendu, une pression pour que nous puissions obtenir les moyens conséquents. Nous savons, mais est-ce que je m'avance un peu trop en la matière, qu'en finançant la rénovation énergétique à 80 %, on arrive à un taux maximum de 40, 50 % du montant des travaux. Ce qui veut dire que si on veut une vraie politique de rénovation énergétique, il faut augmenter ce taux en mobilisant le PTIC. Je pense que là aussi, on a un peu de travail dans la négociation que l'on pourrait avoir et que l'on a avec l'Etat.

Si on veut être à la hauteur des ambitions qu'on s'est données, il faut passer par là. La politique que l'on veut mettre en œuvre, c'est une politique ambitieuse, dynamique et il faudra y adjoindre une politique de formation. Nous avons eu déjà des réunions d'arbitrage, avec notamment Josepha GIACOMETTI, pour que cette formation soit mise en œuvre.

Il y aura aussi en direction des entreprises, parce que la politique de rénovation, ça génère une activité économique forte, toute la mise en œuvre de moyens et des rendez-vous qui sont à prendre ; pour certains, ils ont été pris, notamment avec les organismes consulaires. Il y a là, une partie gagnante à jouer à plusieurs.

Nous avons, aujourd'hui, tous les outils à notre portée : une enveloppe conséquente pour financer la rénovation des logements sociaux, un plan de formation suffisamment détaillé et qui peut nous permettre de répondre à la demande, un PTIC qui nous permettrait d'élargir considérablement le taux d'intervention.

Nous sommes, par rapport à d'autres territoires, en Corse, à la pointe dans ce domaine de la rénovation énergétique. Vous savez que la transition qui évolue au

niveau du Gouvernement et de l'Etat, cadre bien avec nos ambitions. J'espère que nous ne laisserons pas passer notre chance d'intervenir dans ce domaine.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif pour cette présentation. Il y a un rapport de la mission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. La parole est à qui la demande. Mme Muriel FAGNI a la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'AUE,

Un petit témoignage : au mois de janvier, j'ai été invitée par l'agence de l'urbanisme et l'ADEME à participer aux assises européennes de la transition énergétiques 2020 qui se déroulaient à Bordeaux, un congrès très enrichissant avec beaucoup d'ateliers sur différents thèmes, notamment un atelier intitulé, « la précarité énergétique, la santé en moins ».

J'ai retrouvé mes notes quand j'ai vu ce rapport, il y a eu plusieurs intervenants sur le sujet. J'ai noté plus particulièrement les propos d'un participant qui témoignait au sujet de son propre parcours concernant son logement. Il nous déclarait : « l'esprit de ces assises est louable, mais comment faire face à 11 démarches à la complexité des dossiers ? Un grand labyrinthe dont vous n'êtes pas le héros ».

J'ai évidemment pensée à la Corse et à son programme ORELI. Je trouve souvent que notre région est en avance sur bien des sujets, notamment avec ORELI, qui cible la rénovation globale performante mais des logements individuels. Dans ce rapport, nous apprenons que d'autres dispositifs existent pour lutter contre ce phénomène grandissant qu'est la précarité énergétique.

Grâce à cette rénovation des logements sociaux qui mobilisent les fonds européens, FEDER et CPER notamment, on voit, à la page 13, les projets qui ont été

réalisés : beaucoup de logements sociaux au sein de l'office public ont été rénovés ainsi qu'à la CAPA, on ne peut que s'en réjouir.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse, dans le droit-fil de ses actions en faveur du public défavorisé, dont l'objectif est de faire toujours plus pour ceux qui en ont le plus besoin, en effet chez nous, 20 000 ménages sont en situation de précarité énergétique, nous voyons bien avec ce rapport et sa mise en œuvre ambitieuse et dynamique, qu'il donne la priorité pour lutter contre cette précarité énergétique. Intégrer cette dimension sociale est effectivement une priorité majeure.

A ringrazià vi

Le Président TALAMONI

Merci. C'est Nadine NIVAGGIONI qui a demandé la parole ; vous l'avez.

Mme Nadine NIVAGGIONI

A travers les propos du Président BIANCUCCI, on a pu mesurer et les enjeux, et les moyens, et les ambitions à travers ce rapport en matière de réduction de la consommation de l'énergie. Ce sont des ambitions importantes. Les moyens y sont et des choses ont été réalisées dans le domaine. On voit bien que la Collectivité de Corse n'est pas en retard, bien au contraire, elle a engagé beaucoup de choses.

En contrepartie, et nous devons avoir une vision globale de cette politique, on se rend bien compte qu'au niveau de la Centrale d'Aiacciu, les choses n'avancent plus. Le Président de l'Exécutif avait signé avec la ministre de l'environnement, une centrale au fioul pour 2023. La date approche, nous prenons beaucoup de retard, l'appel à projet a été relancé. Depuis, il n'y a plus aucun mouvement en la matière. Nous voudrions, au nom de la Collectivité et je pense que l'ensemble des groupes peut s'y associer, nous devons reprendre contact avec la DGSE, savoir où nous en sommes et qu'on puisse avoir un calendrier de réalisation.

Nous savons qu'en 2023, la centrale au fuel d'Aiacciu va s'arrêter et il est fort possible que nous ne serons jamais dans les temps pour la mise en marche de la future centrale qui sera de toute façon diesel combiné avec du gaz. De toute façon, elle sera dans un premier temps au diesel. Les plus avertis nous informent que dans une période transitoire, il est fort possible que nous ayons des groupes électrogènes au diesel, très polluants. On va être encore au même niveau de pollution qu'aujourd'hui.

Cette situation ne peut pas nous convenir. Il faut absolument que nous interroguions à nouveau le ministère et la DGEC pour faire un point sur cette situation.

Il devient maintenant intolérable pour les Ajacciens de subir encore pendant de nombreuses années une pollution. On parlait tout à l'heure des enjeux et énergétiques, et couplés au social, là c'est un enjeu à la fois économique et sanitaire. Donc, c'est un enjeu majeur que nous ne devons pas négliger.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. L'oratrice inscrite suivante est Stéphanie GRIMALDI qui est en visio. Vous avez la parole.

Mme Stéphanie GRIMALDI

Merci, M. le Président.

Je voudrais dire quelques mots sur le projet de rénovation énergétique, le projet ORELI, et cette priorité politique que nous a décrite le Président BIANCUCCI.

Aujourd'hui, la vie politique du projet ORELI est un très bon affichage, bien évidemment, comme il nous l'a expliqué, il y a une exigence sociale. On connaît aujourd'hui le taux de pauvreté en Corse, on sait à quel point il y a un nombre de précaires (inaudible) sur toute la Corse, donc de gens qui ont vraiment besoin aujourd'hui d'isoler leur logement et ainsi de faire des économies au niveau de la facture énergétique, qui sont des économies, c'est vrai, extrêmement importantes, en consommant beaucoup moins.

Face à cet affichage et cette volonté politique qui est énoncée, on peut déjà se poser quelques questions sur les retours, les retours qui ont été donnés notamment par les 250 dossiers de rénovation qui ont été finalisés. Ces retours sont très bons parce que c'est vrai que les travaux réalisés chez les ménages modestes ont vraiment prouvé toute l'efficacité du dispositif en termes de financement, en termes techniques, on a vraiment des gens qui sont très contents. Je voulais aussi le dire. L'ensemble de nos collègues peut-être ne le savent peut-être pas, mais il y a tout un réseau qui a été mis en place dans toute l'île.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, dans le programme qui est énoncé par l'agence de l'urbanisme dans la PPE, on a un affichage et une ambition de 3 000 logements par an à l'horizon 2023. Or, et c'est ce que je voulais que l'ensemble de nos collègues sache, aujourd'hui dans toute l'île, il y a seulement 8 conseillers info-énergie qui se répartissent dans toute l'île de la manière suivante : vous avez 5 espaces info-énergie (1 dans la région de Corte, la région Balagne, celle de Porto-Vecchio,

d'Ajaccio et Bastia) ; ensuite 2 conseillers info-énergie qui sont à la CAPA à l'intérieur d'une plateforme « rénovation énergétique » et 1 au niveau la communauté de communes de Ghisonaccia. Donc, 8 conseillers info-énergie pour toute l'île, sachant qu'aujourd'hui, c'est un travail extrêmement important que requière le montage d'un dossier avec des visites de terrain, etc., pour chaque conseiller. Aujourd'hui, chaque conseiller, sur un dossier, travaille exactement un peu plus de 15 jours cumulés et que pour arriver à finaliser totalement un dossier, 1 conseiller n'arrive pas à finaliser plus de 20 dossiers par an.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, et je voudrais mettre l'accent sur le fait que le Président BIANCUCCI nous a dit qu'à travers la révision de la PPE, on augmenterait l'enveloppe de manière beaucoup plus importante, qu'il y a des discussions avec EDF, avec la CRE. Notre collègue, Muriel FAGNI, nous a expliqué que lorsqu'elle a été à ce colloque sur le continent, elle a entendu des particuliers expliquer quel était le labyrinthe avec la multiplicité de toutes les aides et aujourd'hui, c'est ce que l'on ressent quand les gens appellent dans les espaces info-énergie. Donc, il est vraiment nécessaire d'avoir de bons interlocuteurs, de bons conseillers techniques, mais malheureusement comme vous l'avez compris dans la démonstration, si aujourd'hui l'ambition, et encore une fois cette ambition on la partage parce qu'on sait exactement dans notre île, malheureusement, que c'est une exigence sociale et une exigence de santé, mais si cette priorité politique, on peut la partager avec vous, on peut, permettez-nous, douter de ce résultat et cette ambition que vous affichez de 3 000 logements par an en vitesse de croisière. Pourquoi ? Parce que ça veut dire qu'à ce moment-là, si on fait les calculs de manière assez sommaire, au lieu de 8 conseillers dans toute l'île, on devrait passer à 150 conseillers pour toute la Corse, sachant que les besoins sont encore plus importants dans le rural et que dans le rural, chaque conseiller va travailler encore plus sur un dossier, parce qu'il y a encore plus de déplacements, etc.

Aujourd'hui, comment comptez-vous réaliser cet objectif de 3 000 logements par an d'ici 2023 si vous n'avez pas conscience qu'au niveau des moyens humains, il va falloir énormément les augmenter ? On devrait passer de 8 conseillers à 150 conseillers. Et un particulier qui a un besoin, qui n'a pas un conseiller en face de lui, ne peut pas s'y retrouver dans ce labyrinthe d'aides et d'organismes.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. L'oratrice suivante puisque finalement, il n'y a que des oratrices, Vannina ANGELINI-BURESI. Vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Le rapport n'appelle pas de commentaires particuliers. On se félicite qu'on prenne en compte les personnes modestes au travers de la rénovation des logements sociaux. C'est une très bonne chose.

Par contre, on attend avec impatience l'après ORELI, avec la massification des rénovations. Pour ce faire, il faut se souvenir, on l'avait déjà soulevé, que le nombre d'entreprises RGE est faible et ne pas oublier donc, de donner les moyens, de faire adhérer les professionnels à ce label et de les former.

Je rappelle une nouvelle fois qu'il a été question d'un manque de conseillers sur toute la Corse, Stéphanie GRIMALDI en parlait à l'instant. L'ADIL organise très régulièrement des réunions, y compris dans le rural et les conseillers sont là pour répondre aux nombreuses questions. On aimerait peut-être avoir une réunion avec l'agence de l'urbanisme de façon à ce que les conseillers puissent répondre aux questions qui sont posées.

Eccu. À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Jean-François CASALTA a la parole.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Chers collègues, c'est un rapport qui est important, voire très important, voire même au-delà des bienfaits que ce rapport peut apporter aux personnes qui vivent des situations de précarité énergétique telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Je vais rappeler un petit épisode. On s'est baladés, il y a quelques mois, dans le quartier de Bodiccione à Aiacciu, flanqués d'un expert judiciaire et d'un huissier de justice pour prouver au bailleur social les conditions dans lesquelles vivaient les personnes qui étaient en situation de précarité énergétique.

On a envoyé ce rapport très documenté grâce à la sagacité de bien des acteurs, un plan de rénovation de 28 M€ a été voté. Je ne dis pas qu'on en a été à l'initiative, mais en tout cas ça a participé à la prise de décision et à la rapidité de cette prise de décision.

Il faut savoir que dans des logements modestes, pas très grands en superficie, il y a des personnes qui ont des notes d'énergie de 2 000 € par an. 2 000 € ! Si la réhabilitation énergétique est bien réalisée, on peut avoir une économie de 70 %, donc 1 600 € d'économie sur l'année. C'est énorme pour des gens qui ont des revenus normaux ou modestes.

C'est donc un rapport qui est très important et qui va dans ce sens-là. Mais il y a quelque chose qui est peut-être encore plus important et qui nous accompagne tout au long, nous nationalistes, de notre vie publique et politique, c'est-à-dire la possibilité de récupérer des compétences.

Là, au travers de ce rapport, nous apercevons la possibilité de récupérer une compétence financière, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse, l'AUE ne sera pas le simple gestionnaire de fonds qui sont octroyés par d'autres et décidés par d'autres pour le fléchage, mais que nous avons la possibilité, avec une enveloppe qui est quand même conséquente, on parle de 40 à 60 M€, rapportés au budget de l'AUE, ça fait une différence vraiment notable. On aura la possibilité d'avoir cette compétence-là.

Je n'oublie pas néanmoins que les avantages qui nous ont été faits et accordés par l'Etat en matière de MDE (maîtrise de l'énergie), en matière d'EnR, l'ont été car le plan initial pour le vote de la PPE et la centrale du Vazzio ont été modifiés de manière assez abrupte.

Là, je fais écho aux propos que vient de tenir notre collègue Nadine NIVAGGIONI. Nous étions très inquiets parce qu'on pensait que la centrale du Vazzio ne serait pas construite en décembre 2023. L'Etat nous a promis à plusieurs reprises, il s'est engagé en disant non seulement, « pour la MDE, c'est bon », non seulement « pour la réhabilitation énergétique, nous ferons des efforts et pour les EnR, une montée en gamme très importante, mais nous prenons l'engagement et nous le signons sur protocole du 4 juillet 2019 » si ma mémoire est bonne, « que la centrale au gaz sera construite pour décembre 2023. Tous les marchés seront lancés, il n'y a pas de problèmes, on raccourcit les délais... ».

On pensait, et j'ai eu des débats parfois vifs avec l'Exécutif et vous vous en souvenez, que les délais légaux ne nous permettaient pas de tenir ce calendrier.

Avec la crise du COVID, aujourd'hui, les choses semblent à l'arrêt et elles le sont de notre point de vue et d'après les informations dont nous disposons. Ça nous inquiète beaucoup parce qu'avec l'Etat, on n'a pas passé un mauvais marché, on n'a pas dit « on essaye de ne pas faire cette centrale pour avoir d'autres avantages ». Non. Il fallait que le package, que le pack soit complet.

Aujourd'hui, on se félicite de ce rapport, mais il risque de ne pas l'être. Il faut être extrêmement vigilant parce que, je le rappelle, même si on n'a pas de compétences énergétiques au-delà de 8 MW, et la centrale prévue est à 115, donc ce n'est pas de notre ressort, l'Etat a signé avec nous un protocole. Il y a donc un engagement contractuel et il conviendra de le faire respecter. Nous l'avons dit, il y a plusieurs mois en arrière, je le redis encore aujourd'hui.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, la réponse de Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Je m'attendais à ce qu'on élargisse le débat et notamment sur la PPE. Rassurez-vous, le débat viendra en son temps parce qu'actuellement, on est en cours de discussion et sans doute dans une phase conclusive avec la CRE et les moyens dont on pourra disposer. Ce débat viendra plus tard. Pourquoi ? Parce que nous devons, c'est l'engagement que nous avons pris, réviser cette PPE avant la fin de l'année. Nous aurons tous les éléments et nous reviendrons devant vous avec un rapport qui sera un rapport très construit avec tous ces éléments.

Je vous fais une réponse générale, mais je vais revenir sur vos interventions.

Stéphanie en a parlé, il y a une expérience qui a été menée par l'agence d'urbanisme mais qui a été décidée par l'Assemblée de Corse, c'est l'expérience ORELI. Mais ORELI, il faut bien le savoir, ne porte pas sur les logements collectifs. ORELI porte sur les logements individuels. Aujourd'hui, si je peux me permettre, on aura un autre débat puisqu'on aura, et je devrais vous produire, les éléments conclusifs sur l'expérience ORELI. C'est un débat qui viendra plus tard.

Mais quand même, il faut retenir du témoignage de Stéphanie GRIMALDI, et je sais qu'elle connaît un peu le sujet, elle dit que simplement, si nous voulons avoir des ambitions, il faut s'en donner les moyens et actuellement, les moyens qu'on a, c'est insuffisant. Elle a raison mais encore une fois, ça renvoie à d'autres débats. Une fois que les moyens seront, si je peux m'exprimer ainsi, en portefeuille, ça sera à nous d'en disposer. Donc, il n'y a aucune crainte, nous aurons effectivement à multiplier les

moyens d'intervention sur le terrain si, effectivement, on veut continuer à cibler ces 3 000 logements par an.

Pour ce qui concerne Jean-François qui évoque un certain nombre d'aspects, y compris des éléments qui touchent les chiffres, mais sur l'engagement qui a été pris de 2023, on est obligés de se fier pour le moment à cet engagement. On peut, et c'est tout à fait normal, que sur les bancs de cette Assemblée, on puisse se poser des questions avec la période COVID, mais aussi, il faut savoir que normalement, c'est le cas, l'appel à projets a été lancé. On est dans une phase où on sera amenés à rencontrer sans doute des porteurs de projets.

Ensuite, quelle solution technique sera retenue, on verra bien. Mais croyez-nous, c'est un peu le corpus de la nouvelle PPE et on va donc s'attacher à ce que les engagements soient tenus.

Les remarques que nous a faites Mme ANGELINI-BURESI, nous les prenons en compte. Il s'agit à la fois de formation, mais nous avons eu de nombreuses réunions avec à la fois l'ADEC, à la fois Josepha GIACOMETTI pour le secteur formation et les organismes consulaires qui ont été mis sur le coup. Donc, il y a une entreprise qui doit être le plus largement partagée. Et si l'ADIL veut participer, quant à nous, il n'y a aucun problème. Nous aurons donc très certainement à voir les choses ensemble.

Je ne vais pas revenir sur les propos de Muriel puisque, en fait, à l'extérieur, on se rend compte qu'on a peut-être pris un peu d'avance dans ce domaine, mais il faut que cette avance, ma chère Muriel, soit bien confirmée et elle ne peut l'être que si on va vers une massification. A ce moment-là, je pense qu'on sera leader. Sur la dimension à la fois maîtrise de l'énergie et résorption des inégalités sociales, quels que soient les bancs dans cette Assemblée, chacun le partage, c'est un objectif qu'on doit continuer à mettre en avant parce qu'il ne peut pas y avoir pour nous, de ce point de vue, mais du point de vue social, une Corse duale. Cela ne peut pas être admissible.

Je vous donne rendez-vous et il y aura 2 rendez-vous concernant ce domaine : un premier rendez-vous, celui de la PPE et il y aura un bilan qui sera fait de l'opération ORELI.

Ensuite, en 2021, on rentrera directement dans le champ plus opérationnel.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Il s'agit d'une prise d'acte et si tout le monde est d'accord, nous pouvons faire l'économie d'un vote formel avec appel nominal, parce que ça prend du temps et nous avons un temps réduit pour arriver à la fin de l'ordre du jour, comme vous le savez. Donc, s'il n'y a pas d'opposition, nous considérons que l'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation du rapport par le conseiller exécutif.

L'Assemblée de Corse a pris acte.⁴

Dossier suivant, c'est le Président du Conseil exécutif qui le présente.

Le Président SIMEONI

Par souci de cohérence, je pense qu'il vaut mieux partir du « fonds Salvezza » qui est le rapport n° 159 et ensuite présenter le dispositif montagne.

Le Président TALAMONI

A votre guise.

ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

* **Raportu n° 159** : **Messa in opera d'un fondu di salvezza economica territoriale (« fondu Salvezza »)**

* **Rapport n° 159** : **Mise en œuvre d'un fonds de sauvegarde économique territoriale (« fonds Salvezza »)**

Le Président SIMEONI

Sur le rapport « fonds Salvezza », il est rappelé que la pandémie du COVID-19 a suscité une crise économique et sociale d'une ampleur et d'une intensité inédite.

Vous savez que l'État a pris un certain nombre de mesures de soutien au titre de l'urgence qui ont permis d'amortir en partie la puissance du choc. Vous savez également que nous continuons à être en discussion avec le Gouvernement pour qu'un véritable plan d'urgence et de relance, à la fois sur le court terme, le moyen et le long terme, puisse être discuté avec la Collectivité de Corse, les chambres consulaires et les acteurs du monde économique et social.

⁴ Délibération N° 20/088 AC

Pour l'instant, cette demande est restée largement lettre morte, qu'il s'agisse de l'économie de façon générale ou qu'il s'agisse du volet touristique à propos duquel une territorialisation avait pourtant été actée.

Donc, un accord de principe de la part de l'Etat pour le tourisme, mais pour l'instant, des discussions globales qui peinent à se concrétiser.

En ce qui concerne l'économie, la même situation, étant ici rappelé que la chambre régionale de commerce et d'industrie a saisi le ministre de l'économie, Bruno LEMAIRE, mandatée à cet effet par un certain nombre d'organisations professionnelles pour insister sur l'importance de ce plan global, et puis en ma qualité du président du Conseil exécutif de Corse, j'ai fait une démarche du même type puisque j'ai écrit la semaine dernière à Bruno LEMAIRE pour lui dire qu'il y avait une urgence absolue à discuter et décider parce que la Corse risque d'être, quelle que soit la saison estivale, nous espérons qu'elle sera la meilleure possible au plan économique et sanitaire, mais quels que soient les résultats de la saison estivale, s'il n'y a pas un choc massif en faveur de l'économie corse et de la dimension sociale, la rentrée de septembre risque d'être extrêmement difficile. Donc, pour l'instant, nous attendons les réponses de l'Etat.

Cela est aussi à mettre en perspective avec nos démarches pour consolider les recettes budgétaires de la Collectivité de Corse.

Quelles que soient les incertitudes de ce côté-là, nous avons acté ensemble la nécessité, premièrement, d'évaluer les dispositifs mis en place et, deuxièmement, d'essayer de les compléter dès lors qu'un certain nombre de secteurs ou d'acteurs seraient insuffisamment pris en charge par les dispositifs initiaux.

En ce qui concerne la restitution, les services y travaillent, mais vous savez qu'il est difficile d'avoir une évaluation de l'efficacité des politiques publiques en un temps aussi court. Nous l'avons fait en partie sur les PGE à travers la relance de la conférence bancaire territoriale. Je précise que cela implique aussi une mobilisation en synergie non seulement des services entre eux de la CDC, mais également des agences et offices, agence du tourisme de la Corse pour la partie touristique, ADEC pour la partie économique, aménagement du territoire en ce qui concerne le fonds montagne, nous en parlerons tout à l'heure, et bien sûr, la DGA sous l'autorité de Michel GAUDEAU-PACINI qui coordonne et articule les différentes démarches.

Concernant les démarches de la Collectivité de Corse, nous sommes intervenus en complément du FSN (fonds de solidarité national), d'abord en finançant le volet n° 1 à concurrence de 20 % ; c'est la contribution des régions avec un effet retour qui a été important.

Le volet n° 2, nous avons travaillé à son élargissement puisque un certain nombre d'activités n'étaient pas incluses dans un premier temps et les critères étaient trop restrictifs. Mais il n'en reste pas moins qu'il y avait toute une partie significative d'acteurs économiques qui n'étaient pas dans le périmètre de soutien des dispositifs que nous avons mis en œuvre, y compris le « fonds Sustegnu », c'est-à-dire l'accès à un prêt à taux 0, mesure que nous avons mise en œuvre en concertation avec la chambre de commerce et d'industrie, la Collectivité de Corse participant à concurrence de 80 % à ce dispositif.

Notre volonté a été d'inclure les acteurs économiques qui n'étaient pas concernés par ces différents dispositifs de soutien. Nous avons donc institué un fonds complémentaire, le « fonds Salvezza », le « fonds sauvegarde », ciblant les entreprises n'ayant pas eu accès au FSN, ou n'ayant eu accès à celui-ci que de façon très imparfaite et insuffisante et également en cherchant à prolonger le soutien économique d'une dimension de soutien à l'emploi parce que nous pensons qu'il faut à la fois la relance économique et la relance sociale.

Nous avons souhaité que soient intégrés dans ce « fonds Salvezza », les entreprises, les indépendants qui sont sans salariés. Je rappelle également qu'en ce qui concerne le premier volet, c'est-à-dire l'aide directe, nous prendrons la perte de chiffre d'affaires dès lors qu'elle sera supérieure à 20 % sur la moyenne des 3 mois pris en considération ; le demandeur aura accès à une aide directe, pouvant aller jusqu'à 1 500 € mensuels, que nous avons alignée sur le premier volet du FSN dans un souci d'équité.

Un mot pour dire que nous avons tenu à ce que ce dispositif soit extrêmement réactif et facile à mettre en œuvre puisqu'il est évident que cette aide d'urgence, comme son nom l'indique, doit intervenir le plus vite possible. Il y aura une instruction faite par les services de l'ADEC et une réactivité qui devrait nous permettre de mettre en paiement, dès lors que votre Assemblée voterait ce rapport, dès la première quinzaine du mois de juillet ; l'idée étant bien sûr de permettre d'arriver en complément de ces activités qui souvent sont menacées avant que l'été ne se déroule, puisque c'est une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises qui sont concernées.

En ce qui concerne l'aide forfaitaire de base, 1 500 € pour chaque entreprise relevant du « fonds Salvezza », les conditions d'éligibilité sont :

- avoir subi une perte de chiffre d'affaires de plus de 20 % en moyenne sur mars, avril, mai, juin ;

- ne pas avoir bénéficié du FSN, volet 1 sur cette période ou avoir une perte résiduelle supérieure à 20 % du CA par rapport à la période de référence ;
- avoir un CA annuel inférieur à 200 000 € ;
- être une entreprise non employeuse ou sans salarié au 1^{er} mars 2020 (les coopératives, entrepreneurs individuels et sociétés commerciales sont éligibles).

Un mot pour dire que les professions libérales ne sont pas incluses dans le « fonds Salvezza » parce que normalement, elles sont prises en compte par le volet n° 1 du FSN grâce d'ailleurs, en tout cas en partie, aux démarches que nous avons entreprises.

Je vous disais qu'il y avait une volonté aussi de soutenir l'emploi et notamment l'emploi saisonnier. Ces toutes petites structures, souvent, se retrouvent aujourd'hui de justesse avec la tête hors de l'eau. L'idée, c'est de les aider avec une aide directe de 1 500 € et c'est aussi de les encourager lorsque quelquefois elles ont besoin, notamment au titre de l'activité estivale, d'un renfort de main-d'œuvre, mais que les incertitudes liées à la conjoncture économique actuelle leur interdisent ou en tout cas peuvent être dissuasives pour s'engager dans un recrutement.

Le recrutement estival, c'est bien sûr le recrutement saisonnier. Je vous rappelle quand même quelques données importantes. La Corse a compté au pic de la saison près de 15 500 saisonniers (emplois touristiques multipliés par 3,6 ; 1,8 seulement sur la moyenne française). Beaucoup de ces saisonniers sont Corses même si un nombre important vient de l'extérieur.

S'agissant des contrats de plus de trois mois, les embauches saisonnières se font habituellement en avril : 20 % des embauches ; mai : 35 % des embauches ; et juin : 16 % des embauches.

Le problème, c'est que la crise du COVID-19 a réduit ces recrutements quasiment à néant avec l'interruption de l'activité sur les mois d'avril et mai, avec pour conséquence, le maintien de près de 8 000 personnes au chômage dans l'île. Ce manque à gagner dans le travail risque d'avoir des conséquences différées avec un scénario qui nous dit que le nombre d'allocataires du RSA pourrait progresser de 400 en 2020 et de près de 1 000 en 2021, soit une hausse, puisque c'est la Collectivité qui sert ces prestations, des dépenses liées au RSA, de 3 M€ pour 2020 et de 8 M€ en 2021.

Donc, au-delà de notre engagement social, il est évident nous avons un intérêt direct, y compris pour les équilibres de la société corse, à soutenir une

dynamique d'embauche. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité que le volet d'aide principale, 1 500 €, puisse être complété d'un volet incitatif à l'embauche pour un travailleur saisonnier. Étant précisé aussi qu'il y a une dimension sociale importante parce que ça permet aussi d'avoir des emplois qui sont légaux et sécurisés au plan juridique et au plan social.

Un dernier mot, j'en ai parlé, cette aide forfaitaire, nous souhaitons qu'elle soit reliée à notre engagement en faveur de l'emploi local, sans pour autant être fragilisée au plan juridique parce que nous pensons qu'aujourd'hui, il y a un impératif d'efficacité et que nous ne voulions pas prendre le risque d'avoir un contentieux ou une incompréhension avec le service de la légalité qui pourrait venir suspendre ou remettre en cause l'aide que nous voulons pouvoir bénéficier directement aux entreprises.

Notre idée, ça a été de permettre que soit soutenu le recrutement d'un travailleur saisonnier dès lors qu'il a été inscrit dans la période antérieure à son recrutement, à Pôle emploi, en Corse, ce qui est une garantie, ainsi que notre dispositif va prioritairement aider celles et ceux qui ensuite très probablement vont rester en Corse et vont participer aussi à l'ensemble de notre vie collective.

Il y a aussi un choix budgétaire. Les critères, on les a voulu permettant d'intégrer celles et ceux, qu'il s'agisse des employeurs ou des salariés, qui n'avaient pas été soutenus jusqu'à présent. Mais il faut le faire aussi, et on en dira quelques mots tout à l'heure, dans une mesure qui soit soutenable par rapport aux recettes et aux ressources de notre Collectivité.

Notre idée, c'est donc 1 500 € de volet principal et ensuite, 1 000 € par emploi saisonnier à concurrence de 2 emplois saisonniers maximum. C'est quand même une aide qui est très significative et qui va à la fois permettre à ces toutes petites entreprises ou à ces indépendants de bénéficier d'une aide forfaitaire équivalente à celle du FSN dont ils étaient exclus jusqu'à aujourd'hui et aussi, une incitation à embaucher, ce qui va soutenir l'emploi.

Je termine et ça fera la liaison avec le « fonds montagne » et les dispositifs qu'on a entendu mettre en œuvre dans le cadre du « fonds montagne » : il y en a un qui est consacré à cette partie économique et sociale. L'idée, c'est pour les entreprises qui sont en zone de montagne ou en zone de l'intérieur, de doubler l'aide forfaitaire ou de majorer de 50 % l'aide à l'embauche.

Le Président TALAMONI

Merci. Des demandes de prise de parole ? Mattea CASALTA a la parole.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Président.

Quelques mots parce que c'est un rapport important.

C'est vrai que plusieurs entreprises ont été aidées plus ou moins bien. On le sait, on s'en est rendu compte, c'est une crise terrible, la crise du COVID et malheureusement, beaucoup d'entreprises sont restées sur le bord du chemin et méritent aussi qu'on leur accorde un petit peu d'importance.

Ce qui pouvait sembler flou était le fait que jusqu'à présent, l'ADEC qui instruit les dossiers en matière d'économie et qui est reconnue pour cette fonction-là, c'est une fonction plus qu'avérée, je n'avais pas bien compris le fait qu'on passe par l'ADEC pour proposer cette aide.

Il me semble, d'après ce que vous nous avez précisé, M. le Président, qu'en effet, l'ADEC doit instruire ces dossiers mais toutefois, son budget ne sera pas impacté par ces différentes mesures qui viennent se rajouter.

Donc, il faut saluer malgré tout l'importance du volume financier que la Collectivité de Corse engage pour aider les entreprises quelles qu'elles soient et pour aider aussi les particuliers.

Vous favorisez également l'emploi saisonnier en sachant qu'il s'agit surtout et principalement d'emplois saisonniers de jeunes ou moins jeunes qui résident en Corse et c'est important. C'est quelque chose qui sera bien entendu par la population et bien compris.

Je prends volontiers acte de tous cela et je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Pascale SIMONI a la parole.

Mme Pascale SIMONI

Merci, M. le Président.

Dans ce rapport, sur la partie « aide à l'embauche », je tiens à souligner que c'est une mesure qui est primordiale à l'heure actuelle.

En effet, la majorité des entreprises a d'ores et déjà considérablement réduit le nombre d'embauches saisonnières. Donc, l'enjeu est, comme il est dit dans le rapport, autant économique que social, d'autant qu'en plus, il y a une circonstance aggravante qui est liée aux conditions d'allocations chômage qui passent de 4 mois à 6 mois, ce qui veut dire qu'on risque d'avoir des problèmes d'autant plus importants après cette saison.

Ce que je voulais préciser dans le rapport, et je vais proposer un amendement, c'est qu'en fait outre les salariés qui sont inscrits au chômage depuis plus de 6 mois, je pense qu'il ne faut pas oublier nos étudiants. Pour les jeunes étudiants, les jobs d'été, ce n'est pas seulement un appoint, c'est parfois une aide conséquente pour la poursuite de leurs études.

J'avais préparé un amendement que je voulais vous soumettre sur la page 8 du rapport qui prévoit les conditions d'éligibilité à cette aide. Je ne sais pas si je donne lecture de l'amendement ? Oui.

Dons, dans le titre 1, « l'aide forfaitaire de base pour soutenir l'emploi saisonnier local », rajouté après le deuxième paragraphe « l'aide à l'emploi saisonnier s'adresse aussi à nos étudiants. Il convient d'adapter cette mesure d'aide à leurs spécificités, ce qui consisterait pour la Collectivité de Corse à verser une prime forfaitaire de 1 000 € aux entreprises justifiant d'une embauche de 2 mois ou plus d'un étudiant inscrit à l'università di Corsica ou ayant leur résidence principale en Corse ».

Je précise qu'en fait j'ai marqué « 2 mois » parce que dans le rapport, il est précisé 3 mois, sauf que compte tenu des années scolaires, 2 mois, ça me semble être le délai classique que peut avoir un jeune étudiant.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. M. ARMANET.

M. Guy ARMANET

Merci, président.

Juste quelques mots à mon tour pour apporter à ce dispositif tout notre soutien et dire combien il est important en tous les cas de se préoccuper au sortir de la crise que nous venons de vivre, crise sanitaire et humaine. Je crois que nous avons devant nous une crise économique et sociale à gérer et le meilleur moyen de le faire, c'est de l'anticiper.

Je vois que dans ce rapport qui est un dispositif qui consiste bien évidemment à éviter ce que l'on s'est appelé à dire, les uns et les autres, les « trous dans la raquette », essayer de s'attacher aux TPE (très petites entreprises) qui bien évidemment, font partie du tissu économique de la Corse, un tissu économique fort.

Le Président de l'exécutif l'a rappelé, je crois que les quelques chiffres qui ont été donnés donnent effectivement le tournis. Quand on sait que le RSA pourrait progresser de 3 M€ en 2020 et de 8 M€ en 2021, on se rend bien compte que les entreprises restent encore aujourd'hui extrêmement frileuses pour recruter. La saison à venir avec son lot d'incertitudes ne permet pas d'avoir un peu de visibilité sur ce qui va être de cette saison et dans un avenir, plus ou moins à long terme, la fin de l'année.

Donc, je crois qu'il est important de se projeter, de mettre en œuvre ce « fonds Salvezza » qui va permettre aux petites entreprises de bénéficier d'un fonds d'urgence de 1 500 € qui va se voir doublé par le comité des massifs ; on l'abordera après, mais je crois que dans le « fonds Salvezza », on en en a parlé. Le « fonds Salvezza » se décompose de 2 manières : une partie abondée par la Collectivité de Corse et une partie par le comité des massifs.

Quoi qu'il en soit, je pense que c'est une vraie bonne mesure qui va permettre aux très petites entreprises de bénéficier d'une aide pour pouvoir embaucher, embaucher corse, embaucher justement des jeunes du cru qui vont pouvoir faire une petite saison, on l'espère tous, et qui pourront reprendre leurs études avec un petit pécule à disposition pour la fin de l'année.

Tout ça pour vous dire que c'est à mon sens une très bonne mesure qui va nous permettre d'essayer de soutenir l'économie, pas de la relancer parce que la relance va être longue et difficile, mais de la soutenir. Ce plan d'urgence va permettre aux petits entrepreneurs de passer cette période. Voilà ce que je voulais vous dire.

Merci, Président.

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI a demandé la parole avant, mais comme il est galant, il va laisser la parole à Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Simplement, je voulais rajouter que nous avons eu l'occasion d'entendre au moment de la conférence bancaire un certain nombre de données, dont une qui est importante.

Il faut savoir qu'il y a environ, sur la Corse, 50 000 entreprises créées. Il y en a un tout petit peu moins de 5 000 qui ont été aidées jusque-là, donc ça ne fait que 10 % des entreprises corses. Et, je crois que le fait d'aider les indépendants professionnels qui sont nombreux en Corse, les fameuses TTPE (très très petites entreprises), je crois que ça va donner vraiment, parce qu'on s'interrogeait sur le fait de cette non sollicitation, est-ce que ce sont ces 90 % qui n'ont pas sollicité de fonds ? Est-ce que ce sont des entreprises en bonne santé ? Ou est-ce que ce sont des entreprises qui ont peur du surendettement ? On peut imaginer que c'est un peu tout cela.

Et, je crois que cette réponse, ces aides qui sont apportées vont apporter un petit soutien, non négligeable mais intéressant, pour ces entreprises d'indépendants professionnels.

Le Président TALAMONI

Merci, donc M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président.

Également favorable, bien sûr, à ce dispositif qui a le mérite, comme le disait M. ARMANET, de toucher en priorité les MPE et les TPE, qui constituent d'abord le bassin d'emplois le plus important en Corse et surtout le bassin le plus vulnérable.

Également, favorable parce que l'idée de plafonner est importante, il s'agit de couper court quand même à des phénomènes d'opportunité, donc là aussi je crois qu'on est là, c'est malheureux à dire, mais si possible pour aider les gens à garder la tête hors de l'eau, mais il n'y a pas d'autre vocation. En tout cas, je ne vois pas comment on pourrait concilier l'aspect prégnant sur les finances publiques et l'aspect de vouloir aider tout le monde, ce serait bien sûr fantastique, mais ça paraît difficile.

L'emploi saisonnier aussi, c'est sûr qu'on va se retrouver dans une situation où beaucoup de gens avaient des emplois pendant la saison et ces emplois permettaient souvent de boucler une activité partielle, et cette activité partielle permettait parfois de faire vivre des familles.

Donc là les trois mois, c'est une bonne chose et, bien évidemment, conditionner ce versement de 1 000 € à ces trois mois, ça paraît essentiel.

Bonne chose aussi sur le fait qu'il faille être inscrit à l'ANPE, alors je ne sais pas si 6 mois, vue les considérations actuelles, ce n'est peut-être pas un peu trop restrictif. C'est bien de le faire parce qu'il s'agissait là-aussi d'éviter des phénomènes d'opportunité avec des gens qui se pointerait en disant « je comptais travailler, datemi i mo 1 000 € anc'à me ».

Mais j'ai peur que 6 mois, ce soit peut-être assez restrictif, peut-être trop.

Je rebondirai sur notre collègue qui a eu une excellente idée, je pense, pour les étudiants, je n'y avais pas pensé mais j'y adhère complètement. En plus, vous avez pris le soin de bien spécifier qu'elle pourrait être mise en place pour les universitaires de Corte, mais également les gens qui ont leur résidence principale en Corse, j'y suis tout à fait favorable.

Le Président TALAMONI

Merci.

M. Jean-Charles ORSUCCI

M. le Président, excusez-moi, est-ce que je peux demander la parole ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous pouvez demander la parole et vous l'avez.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci. Je n'ai pas bien pu, malheureusement, bien rentrer dans le détail du projet, je voulais juste interpeller l'Exécutif sur le fait de savoir si on parle des entreprises, mais les collectivités publiques, ce n'est pas d'elles dont je voulais parler précisément, les établissements publics ou les SPIC qui dépendent des communes, je pense notamment, évidemment vous y voyez un petit côté non pas personnel mais de la collectivité que j'ai aussi l'honneur de représenter, pour les ports de plaisance, pour des gens qui auraient des régies, etc., est-ce qu'ils peuvent bénéficier de ce dispositif qui peut quand même les aider et les encourager à faire un effort en direction de la jeunesse insulaire ?

Je ne vous cache qu'à titre personnel, j'ai fait cet effort sur le port de Bonifacio, alors peut-être que je ne serai pas le moins impacté, on va dire, mais peut-être qu'il y a pas mal de petites communes qui peuvent avoir cette opportunité-là à travers des régies, des SPIC et qui pourraient faire cet effort et se retiennent

aujourd'hui d'embaucher pour deux mois parce qu'elles n'auraient pas l'opportunité telle que vous allez la donner aujourd'hui.

Voilà la question que je voulais poser à l'Exécutif de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Christelle COMBETTE également avait demandé la parole, vous l'avez.

Mme Christelle COMBETTE

Merci Président.

Nous aussi, compte tenu de la situation économique catastrophique que connaissent les entreprises, nous saluons évidemment ce plan d'urgence. Tout ce qui peut venir en aide au tissu économique local, qui est déjà fragilisé, est pour nous une bonne chose.

Et, que ce dispositif soutienne également l'emploi local est important par les temps qui courent et la crise, bien sûr, que nous traversons. On voit effectivement que l'emploi est quand même menacé et notamment les emplois saisonniers avec les jeunes étudiants.

Donc nous sommes favorables à ce dispositif et également à l'amendement qui est déposé par notre collègue.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, la parole est à l'Exécutif pour répondre à ces différentes interventions.

Le Président SIMEONI

D'abord, bien sûr je me réjouis de ce que nous soyons d'accord sur les grands principes de ce fonds « Salvezza », complété par une intervention du comité de massif et une intervention renforcée sur les entreprises et les emplois de l'intérieur et de la montagne conformément à notre philosophie, mais j'y viendrai tout à l'heure.

Simplement vous dire, on a essayé vraiment de construire un dispositif qui soit adapté aux besoins, c'est-à-dire qu'on a essayé de cibler vraiment les entreprises qui pourraient être concernées, et on a essayé de le construire par rapport aussi à nos possibilités budgétaires, parce qu'on ne peut faire aussi que ce que l'on peut faire.

Et troisième niveau, c'est qu'on s'est laissé une marge pour apprécier si ça marche bien et s'il y a une demande plus forte que ce que l'on a prévu dans notre budget initial.

Donc, ce que je voudrais dire, pour qu'on ait bien en tête les grandes masses, c'est et je vous l'ai dit ce matin, on est dans une situation budgétaire extrêmement compliquée, mais cet effort-là, dans le cadre du fonds « Salvezza », comme l'effort qu'il faut faire dans le comité de massif, il faut les faire impérativement, c'est une exigence politique.

Donc, sur le fonds « Salvezza », une première enveloppe de 5,5 M€, cela doit nous permettre normalement de couvrir environ 2 740 entreprises ou travailleurs indépendants, dont environ 1 010 en zones rurales ou de l'intérieur et de montagne.

En ce qui concerne l'emploi, il y a environ là aussi 2 007 employeurs qui sont concernés et c'est le même ratio, 1 690 en zone urbaine et 1 010, pour être précis, en zone de montagne.

Et si on fait ça, comment on va financer ? On va le financer avec, c'est la demande qu'on va faire auprès de l'État, une mobilisation d'une partie du PEI PINVILLE qui reste aujourd'hui disponible. Et puis, il y aura une contrepartie qui sera amenée par le comité de massif.

Donc voilà pour l'enveloppe budgétaire globale.

Un mot pour répondre à Mattea CASALTA, oui, bien sûr, l'ADEC est le service instructeur parce qu'il a la compétence et les ressources humaines pour le faire, comme par exemple l'ATC le fait lorsque l'on est dans un domaine qui relève d'une aide à une entreprise du secteur touristique.

Notre idée c'est aussi, je l'ai dit tout à l'heure, d'être le plus réactif possible, parce que les entreprises ont besoin de cela, et aussi de voir chemin faisant, s'il faut redéployer ou renforcer le dispositif, puisqu'on s'est rendu compte que certaines mesures il est trop tôt pour le dire, mais par exemple « Aiutu in casa », on avait budgétisé 2 M€, je crois, c'est-à-dire qu'on pensait avoir 3 500 demandes, et pour l'instant on n'est même pas à 10 % de ce qu'on avait évalué.

Donc, est-ce que c'est parce que le dispositif ne correspond pas vraiment à un besoin ou est-ce que c'est parce qu'il y a un déficit d'information ? Peut-être les deux aussi, et pourtant on a essayé de le faire, on a le portail Internet, on a fait des publicités dans tous les médias, etc. Là, par exemple, on va essayer, bien sûr, de le faire savoir, de le faire savoir le plus vite possible et de se mettre en état de régler.

Sur les amendements qui sont proposés, moi je ne vois pas de difficulté, je ne pense pas que ça fasse exploser nos projections budgétaires.

Sur l'amendement qui est proposé par Pascale, sur le principe, oui bien sûr, évidemment, simplement peut-être un mot sur la rédaction : « l'embauche pourra concerner un étudiant inscrit à l'université ou ayant sa résidence principale en Corse », dans ce cas précis, le contrat de travail pourrait être de seulement deux mois ? C'est ça l'idée ? Seulement deux mois et devra être à temps plein et de toute façon à durée déterminée.

Brouhaha.

Je ne veux pas soulever des problèmes pour donner des idées... On verra s'il y a problème de légalité... La seule difficulté éventuelle, c'est qu'on aligne la prime pour certains sur trois mois, c'est une embauche qui est au minimum de trois, et pour un étudiant, elle ne peut être que de deux mois avec la même prime, c'est un peu la difficulté. On pourrait la proratiser, mais le problème c'est que ça fait un surcroît de travail à ce moment-là pour les services, et j'ai peur que cela nuise à l'efficacité de la mesure.

Sinon un avis favorable peut-être le temps de trouver une rédaction qui convienne et qui soit le plus sécurisée possible au plan juridique.

Et même chose, réduire, par exemple, à trois mois l'inscription à Pôle-emploi ou à quatre mois, plutôt que six mois, pas de difficulté bien sûr, l'idée est d'aider les gens qui ont été au chômage et de ne laisser personne en dehors du dispositif. Si vraiment il y a beaucoup, beaucoup de demandes, on sera toujours à temps, mais je pense que l'idée c'est vraiment de pouvoir en accueillir le plus possible.

Donc voilà ce que je voulais dire sur ces deux propositions d'amendements.

Le Président TALAMONI

Il faudrait donner une rédaction précise de cet amendement qui est soutenu par le Conseil exécutif, sous réserve d'une modification de forme. Donc, il faudrait avoir cette modification de forme pour pouvoir éventuellement adopter cet amendement.

Parce que si nous avons un assentiment général sur la forme, on votera une seule fois sur l'ensemble du rapport amendé, ça nous fera gagner beaucoup de temps.

Le Président SIMEONI

On peut suspendre une minute pour proposer une rédaction à l'auteur de l'amendement, s'il-vous-plaît ?

Le Président TALAMONI

Oui, la séance est suspendue une minute. Vous vous rapprochez du Président de l'Exécutif.

La séance suspendue à 16 h 50 est reprise à 17 h 12.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, la séance est reprise.

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous avez une rédaction à nous proposer ?

Le Président SIMEONI

Oui, en fait il y a un amendement, l'auteure est Pascale SIMONI, un autre amendement François-Xavier CECCOLI et un amendement pour une précision du Conseil exécutif.

Le Président TALAMONI

Je pense que l'on pourrait fermer les portes, parce qu'il y a un établissement de nuit un peu bruyant à côté.

Le Président SIMEONI

En ce qui concerne l'amendement de Pascale SIMONI, auquel le Conseil exécutif est favorable sur le principe, nous avons sous-amendé et proposons la formulation suivante :

A la page 8 du rapport, au titre 1 « aide forfaitaire de base », après le premier paragraphe, on ajoute : l'aide à l'emploi saisonnier s'adresse aussi aux étudiants. La Collectivité de Corse versera une prime forfaitaire de 800 € aux entreprises justifiant d'une embauche de deux mois ou plus d'un(e) étudiant(e) inscrit(e) dans un cursus d'enseignement supérieur organisé dans l'île ou ayant sa résidence principale en Corse.

Et pour être tout à fait complet, nous ajouterons donc au point 2 de la page 8 toujours, il y a une liste des conditions d'éligibilité, à la fin, après « inscrit à Pôle-emploi en Corse depuis au moins 6 mois », un nouveau point « l'aide dont il s'agit pourra aussi concerner un(e) étudiant(e) dans les conditions précisées au point 1 ».

Donc, ça c'est pour l'amendement de Pascale SIMONI.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc Pascale SIMONI qui portait cet amendement est d'accord avec le sous-amendement du Conseil exécutif et nous allons voter uniquement sur le rapport ainsi sous-amendé et amendé.

Le Président SIMEONI

Il y avait aussi un amendement de François-Xavier CECCOLI

Le Président TALAMONI

Est-ce que François-Xavier CECCOLI maintient cet amendement ? Ça va nous faire voter deux fois au lieu d'une.

M. François-Xavier CECCOLI

Oui, car c'est au niveau de la durée.

Le Président SIMEONI

C'est important, il faut le faire et il y aura un amendement du Conseil exécutif parce qu'à la relecture, on s'est aperçu qu'il y avait une incohérence. Je suis désolé, mais il faut vraiment le faire.

Le Président TALAMONI

En ce qui me concerne, je suis tout à disposition à faire voter autant de fois qu'il le faudra. Mais l'idée ce serait de se mettre d'accord et de voter l'ensemble.

Le Président SIMEONI

D'accord, donc on présente les trois amendements, on sera d'accord et on vote une seule fois.

Le Président TALAMONI

Très bien, parfait.

Le Président SIMEONI

Maintenant je présente l'amendement de François-Xavier CECCOLI, toujours à la page 8, dans les conditions d'éligibilité, il y a marqué « l'embauche devra concerner un demandeur d'emploi inscrit à pôle-emploi en Corse depuis au moins 6 mois », donc on a décidé « depuis au moins 4 mois » plutôt que 6 mois. Ça fait la période de crise du Covid-19.

On est d'accord là-dessus.

Ensuite, il y a un ajout à la page 7, je vais lire le paragraphe et je dis ce qui est modifié, donc page 7, c'est l'antépénultième paragraphe : « en s'appuyant sur les niveaux de contraintes des communes tels que définis dans le règlement des aides, mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne ainsi que l'altitude (cf. annexe 1), pour les communes en zone rurale ou de montagne, une aide renforcée à 3 000 € maximum sera apportée aux entreprises », et c'est là que ça change, « aux entreprises localisées dans les zones situées dans un territoire présentant un niveau de contraintes de 3 à 5 ».

Donc, un mot d'explication. Je rappelle que cette précision permet de faire le lien avec la carte du schéma régional des aides pour la montagne, qui reprend lui-même la cartographie du PADDUC et que le niveau de contrainte de 3 à 5, c'est les villages au-dessus de 350 mètres et ça concerne environ 190 communes en Corse. Voilà.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc nous sommes sur ces formulations, nous avons atteint un consensus, nous sommes d'accord ? Donc nous pouvons soumettre à l'Assemblée de Corse un vote sur l'ensemble du document ainsi sous-amendé et amendé, abondamment sous-amendé et amendé.

Donc nous allons voter. Christelle COMBETTE n'est plus parmi nous, c'était prévu, et c'est Paola MOSCA qui va donc procéder à de l'appel nominal pour ce rapport, si elle le veut bien.

Alors on me dit qu'elle est en train de s'y préparer psychologiquement.

Je dis, pour ceux qui ont la patience quand même de nous suivre sur Internet, il y a des pouvoirs qui arrivent en temps réel qu'il faut gérer, donc il y a des modifications et tout cela est très complexe pour les services, pour la secrétaire.

Je profite de ce temps et je meuble en même temps... J'adresse mes félicitations et l'expression de ma gratitude aux services qui font un travail considérable dans des conditions très difficiles.

Il me semble de Paola MOSCA est en état de procéder à l'appel nominal. Je lui donne la parole tout de suite.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ABSENTS : (4) : Mme et MM.

Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA.

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTÉ à l'unanimité.⁵

Nous passons au rapport suivant :

*** Raportu n° 158 : Dispositivu trasitoriu di u fondu Muntagna in seguita à a crisa di u Covid-19**

*** Rapport n° 158 : Dispositif transitoire du fonds Montagne suite à la crise du COVID-19.**

Le Président SIMEONI

Merci. Qu'il me soit permis de me réjouir de cette unanimité parce que je pense qu'elle montre bien que nous partageons et le diagnostic et la volonté d'essayer de mobiliser toutes nos ressources pour apporter des réponses efficaces. Et merci bien sûr à tous les services qui ont travaillé sous l'autorité de M. GAUDEAU-PACINI, les services de l'ATC, de l'ADEC et vraiment qu'on essaye de continuer à être le plus rapide possible et le plus réactif possible parce qu'il y a une urgence absolue.

Alors, sur la montagne, je vais être court, mais c'est un rapport qui est très important aussi. Dans la continuité de notre vision politique telle que nous l'avons développée, mise en œuvre depuis 2015, c'est-à-dire l'engagement fort, il fallait impérativement mobiliser toutes les énergies, tous les dispositifs, y compris en innovant, au service de l'intérieur.

Donc, par rapport à la crise du Covid-19, il est évident que les acteurs de l'intérieur, qu'il s'agisse des entreprises, des associations ou encore des agriculteurs ou même des structures qui interviennent dans l'intérieur, notamment je pense aux services d'aide à domicile, eh bien tous ces acteurs de l'intérieur ont ressenti la crise Covid-19 avec une acuité encore majorée par rapport à ce qui peut se passer dans des zones du littoral ou des zones urbanisées.

D'où l'idée d'une mobilisation du fonds montagne dans le cadre d'un dispositif transitoire pour répondre aux conséquences économiques et sociales, dans l'intérieur, de la crise du Covid-19.

Alors, il y a trois volets dans ce dispositif transitoire : un volet socioéconomique, un volet agricole et un volet social.

Le volet socioéconomique, je l'ai dit tout à l'heure, il y a deux branches principales, la branche des entreprises et la branche des associations, notamment les

⁵ Délibération N° 20/089 AC

associations culturelles, les associations d'insertion, d'aide à la personne dont l'activité se situe dans les territoires de l'intérieur et de montagne.

En ce qui concerne les entreprises de l'intérieur, je voudrais quand même souligner le caractère tout à fait exceptionnel du dispositif que nous mettons en œuvre. Là encore, les dossiers continueront d'être instruits par l'ADEC, avec un abondement de financement sur les fonds propres du fonds montagne et nous allons avoir, en ce qui concerne l'aide de base, 1 500 €, un doublement, donc on passe d'un montant maximum 1 500 € à 3 000 €. Et, en ce qui concerne l'aide à l'emploi, une majoration de 500 €.

Je propose qu'on ne transpose pas la majoration pour les étudiants et que l'on garde le même niveau pour tous les étudiants, parce que ça a du sens pour l'emploi et je dirai notamment l'emploi vis-à-vis des chômeurs.

Ce qui veut dire que le travailleur indépendant ou la toute petite entreprise, qui n'a pas de salariés mais qui, notamment par rapport à un regain d'activité, aurait besoin d'un employé saisonnier ou de deux, je pense par exemple certains secteurs, activités de pleine nature ou d'autres. Cela veut dire que grâce à notre dispositif, nous allons lui donner accès à une aide de 1 500 €, volet de base, rapidement, dans les 10 ou 15 jours si nous avons voté, et puis parce qu'elle est située dans un territoire de montagne de contrainte de 3 à 5, elle a la possibilité de doubler, donc 3 000 € d'aide directe, et si elle veut employer, eh bien, elle va pouvoir avoir jusqu'à 1 500 € d'aide à concurrence de deux salariés. C'est-à-dire $1\,500 \times 2 = 3\,000$, ça fait une aide directe de 6 000 €.

Donc, je pense qu'on n'a jamais été dans un niveau pareil d'aide directe, on est en cohérence et en conformité avec la législation, y compris la législation européenne. L'important aujourd'hui, et je rappelle que ce sont 1 600 entreprises qui sont potentiellement concernées par ce dispositif.

Donc, pour moi l'enjeu aujourd'hui, si vous votez ce rapport, il est clairement que les bénéficiaires potentiels sachent qu'il existe et qu'ils fassent la démarche de solliciter. À charge ensuite pour nous, pour les services instructeurs et pour les services payeurs, de répondre le plus vite possible.

Donc, ce dispositif est important.

On a voulu le compléter au-delà des entreprises pour les associations. Les associations, vous vous rappelez qu'on a voté un aménagement du règlement des aides aux associations pour permettre de payer leurs charges fixes, y compris lorsqu'elles ont dû restreindre leurs activités ou supprimer certains événements.

Donc l'idée est claire, c'est de maintenir l'emploi dans les structures associatives.

Maintenant on sait aussi que tout règlement a sa part de rigidité. Donc, comme il y a un certain nombre de problématiques spécifiques dans l'intérieur, on a souhaité, dans ce volet économique, permettre le principe d'une aide complémentaire, dès lors qu'il y aurait des difficultés liées à l'implantation dans l'intérieur de la structure qui ne seraient pas totalement prises en compte par le dispositif de droit commun, pouvoir venir compléter à travers la mobilisation du fonds montagne. Donc, ça c'est pour le volet économique.

Deuxièmement, il y a un volet agricole. Là-aussi, j'y insiste, ce volet agricole il va être géré, bien sûr, en étroite coordination avec l'ODARC et il va se déployer autour de 5 axes.

D'abord les achats de stocks : vous savez que nous avons commencé à le faire. Les achats de stocks ont concerné et concerneront essentiellement des éleveurs caprins, ovins, bovins, mais également d'autres filières impactées par la crise. Cette opération sera coordonnée avec l'ODARC qui l'a notamment mise en œuvre pour la filière laitière. Les stocks, vous le savez, sont ensuite offerts à différentes structures associatives agréées (banques alimentaires, restos du cœur...) qui se chargent de les redistribuer dans le cadre de leurs activités à des personnes ou publics en difficulté. Donc cette aide a à la fois une dimension de soutien à la production agricole et de redistribution sociale via des structures agréées. Donc, je pense que c'est un geste qui a une double portée.

Deuxièmement, des aides à destination des exploitants, mais dans le cadre réglementaire des aides temporaires d'un montant limité, notamment pour pallier la perte d'exploitation. Donc, on n'aide que ceux qui ont véritablement besoin.

Troisièmement : soutien à l'organisation des ventes de produits locaux en circuits courts, c'est une orientation stratégique que nous avons validée en amont de la crise du Covid-19, mais qui devient aujourd'hui encore plus d'actualité. Et, vous savez que notre règlement des aides du schéma d'aménagement et de développement de la montagne prévoit que nous pouvons soutenir les démarches de circuits courts, qu'elles soient initiées par les acteurs privés (agriculteurs, producteurs) ou qu'elles soient initiées, par exemple, par une commune ou une intercommunalité.

J'ai oublié de répondre à Jean-Charles ORSUCCI, excusez-moi, je reviendrai dessus tout à l'heure.

Donc, la typologie de bénéficiaires pourra être étendue aux associations de producteurs ou à d'autres types de bénéficiaires.

Troisièmement : la prise en charge des frais d'abattage et de transport des carcasses, on l'a déjà mise en œuvre, vous le savez, à travers une aide de 539 327 € qui a été versée au Syndicat Mixte d'Abattage, présidé par Pierre-Jo FILIPUTTI, qui a donc pris à sa charge cette dépense pour qu'elle ne pèse pas sur la trésorerie des agriculteurs.

Et enfin, l'accélération de la démarche d'autonomie alimentaire, vous savez qu'on a acté le principe d'essayer d'identifier des terres cultivables qui ne sont pas mises en production au niveau des communes, des intercommunalités et que nous aurons ainsi un levier financier pour inciter au regroupement et à la mise en production en concertation, là encore avec l'ODARC et les acteurs.

Dernier mot, le volet social : on avait envisagé dans le premier rapport, celui d'avril, l'attribution d'aides directes pour le logement, pour l'attribution de bons alimentaires, etc., on a vu que c'était un système qui était trop lourd, qui ne fonctionnait pas, qui peut également, éventuellement être peu lisible. Donc, on a abandonné ces pistes.

On va être, par contre, en renforcement des interventions pour la lutte contre l'isolement, et notamment permettre le financement, là encore, de tablettes numériques qui ne seront pas remises directement à leurs utilisateurs, mais via les aides aux communes, intercommunalités, associations, avec bien sûr, l'apprentissage qui va avec l'utilisation des tablettes.

Donc voilà, ces trois volets vont nous permettre une intervention renforcée. Je vous rappelle que le volume financier global : 3,95 M€ pour le volet socioéconomique, donc environ 1 100 entreprises concernées, 2,9 M€, via le comité de massif, pour le volet agricole et environ 600 000 € pour le volet social. Donc, environ 7,5 M€.

Nous avons des autorisations de programmes qui sont ouvertes et qui ne devraient pas être mobilisées suite au retard pris, notamment dans les opérations d'investissement des communes et intercommunalités, un retard qui sera certainement majoré par les élections municipales, en plus avec un scrutin à rallonge, et l'installation des différentes intercommunalités.

Donc, bien sûr, nous mobiliserons ces AP, les transformeront en CP, et nous verrons là aussi, chemin faisant, à quel niveau se situe l'activation du dispositif par les acteurs.

Je termine et je m'adresse à Jean-Charles ORSUCCI, qui tout à l'heure a posé une question à laquelle j'ai oublié de répondre, sur les aides directes à l'embauche sur les communes et intercommunalités, notamment pour les ports : c'est une discussion que nous avons avec l'État qui normalement doit ou devrait aider les ports de ce côté-là. Donc, on n'a pas prévu dans ce dispositif une aide aux communes parce que l'on risquerait d'être débordé au plan budgétaire et que l'on risque de ne pas pouvoir tenir la cadence si tout le monde se met à mobiliser.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois ces deux rapports sont vraiment importants et, s'ils débouchent sur une activation des dispositifs par les bénéficiaires potentiels, ils permettront vraiment, je le crois et je l'espère, a beaucoup d'acteurs, au moins de franchir la crise actuelle, de survivre et, dans un deuxième temps, de continuer à se développer.

Le Président TALAMONI

Merci. M. CECCOLI a la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci. Juste quelques éléments, donc le montant total de ce plan que j'appellerai « montagne », c'est 7,5 M€ à peu près ? C'est ça, M. le Président ? Avec ce que vous disiez aussi, une aide complémentaire qui pourrait être mobilisée à hauteur de 10 M€, au cas où ? C'est ce qui est indiqué dans le rapport.

Le Président SIMEONI

La projection, si tout le monde mobilise, on peut aller jusqu'à ce niveau-là, mais à un moment donné il va falloir qu'on fasse les comptes entre tous les dispositifs qu'on mobilise.

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plaît, la forme est importante aussi. Vous faites votre intervention, ensuite on demandera si les autres groupes veulent intervenir, et le Président du Conseil exécutif répondra, parce qu'il a déjà présenté, je dirai, de manière extrêmement précise ce rapport et que l'horloge continue à avancer.

Vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Très bien, M. le Président.

Sans revenir sur le volet économique, puisque vous en avez parlé tout à l'heure avec les majorations qui vont bien au niveau de ces entreprises situées dans ces secteurs à fortes difficultés.

Sur le volet agricole, quelques précisions, ces mesures ont été extrêmement fortes et elles ont surtout permis, dans une période très difficile pour les producteurs, de débloquent les situations. Pour parler, par exemple, des producteurs de fromages, les coopératives et les acheteurs qui ont été rassurés sur le fait que la rémunération allait être à la clé, ont pu acheter des stocks de lait et ont pu donc, quelque part, dégonfler cette catastrophe qui s'annonçait.

Donc, je pense que là-dessus, ça été très bien.

Il en va de même pour les producteurs, notamment de veaux, puisque là aussi pour les avoir rencontrés, avoir discuté avec eux, c'est quand même une opération salvatrice qui a été menée dans des délais assez rapides.

Je vais oser le dire, quand on voit les sommes, 2 900 000 €, ce n'est pas non plus dément pour sauver deux professions qui auraient été, à mon avis, à l'article d'une immense crise, y compris sur ces deux secteurs particuliers.

Un dernier mot là-dessus, et ça me touche particulièrement, effectivement je préfère quand on achète quelque chose, ça nous ramène à la notion de production. Quand on achète des carcasses, va pour bien sûr que la prise en charge soit faite par la Collectivité, mais au moins on achète quelque chose de réel et on achète le travail des hommes. Donc, qu'il y ait rémunération sur ce travail, personnellement ça ne me choque pas. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Qui demande la parole ? M. ARMANET, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président. Juste pur compléter les propos de mon collègue François-Xavier CECCOLI.

Je crois que, bien évidemment, ce sont mesures extrêmement importantes qui vont permettre à diverses filières de relever la tête.

Mais j'avais une question, donc je vais la poser au Président de l'Exécutif qui vient de nous dire qu'uniquement les structures agréées pourraient bénéficier du

dispositif, ma question est tout simple : est-ce que les CCAS des communes peuvent y avoir accès ou pas ?

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Paola MOSCA

Mme Paola MOSCA

Merci Président.

M. le Président de l'Exécutif, ce rapport s'inscrit à la suite des différentes mesures mises en œuvre par la Collectivité de Corse à travers le rapport « Vince contr' à u COVID-19 » adopté par l'Assemblée de Corse le 24 avril 2020.

Suite aux premiers retours d'expériences et afin de mieux faire coïncider les besoins du territoire avec les orientations stratégiques du rapport, il est aujourd'hui nécessaire d'adapter les orientations opérationnelles et les opérations en conséquence.

De nombreuses entreprises, associations, ainsi que de nombreux acteurs du monde agricole ont fait le choix difficile de maintenir une activité dans des territoires ruraux en montagne.

Ces territoires ont besoin d'une volonté politique forte pour concrétiser des mesures incitatives, nécessaires à l'accueil et à l'épanouissement des populations et des entreprises.

Le soutien aux territoires de l'intérieur est fondamental. Il est de notre devoir et de notre responsabilité de leur porter, aujourd'hui plus que jamais, un intérêt particulier.

Ce rapport proposé aujourd'hui est en cohérence avec la politique globale de soutien renforcé aux territoires et acteurs de l'intérieur et de la montagne, mise en œuvre par le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse et l'ensemble de la majorité territoriale.

Il s'agit donc ici de réorienter et de renforcer les interventions du comité de massif en faveur des territoires ruraux et de montagne par le biais d'interventions et de dispositions spécifiques autour de 3 volets principaux.

Ces dispositifs correspondent à une opérationnalité rapide répondant de manière efficiente aux difficultés rencontrées par les différents acteurs impactés.

À nome di l'agriculturi, di l'attori ecunomichi, di a popolazione di i rughjoni di l'internu è pè tutti quelli per quale st'aiutu hà permessu di mantene si à gallu, vi vulia ringrazià.

Vulia ringrazià dinù i sfarenti presidenti è e so amministrazione ch'ella sia di l'uffiziu ò di u cumitatu di a muntagna corsa ch'anù sappiutu esse à l'ascoltu di l'attori di i settori cuncernati.

Pè elli, sta messa in opera di e misure pruposte ind'è stu raportu hà permessu di parà u peghju.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. A ringrazià vi assai. Donc, le Président du Conseil exécutif pour une réponse synthétique parce qu'il nous reste quand même quelques rapports à faire tenir dans les quatre heures qui constituent une limite en termes de sécurité sanitaire. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Vi ringraziu per e vostre intervenzione.

Per risponde à Guy ARMANET : di sì, si pudera dà è rigalà a roba à i centri cumunali d'azzione suciale.

A ringrazià à François-Xavier CECOLI, è Paola MOSCA dinò per u so sustegnu, à Guy dinù.

Pensu ch'ella hè una dimarchja impurtantissima, è une volta di più spergu chì l'attore, veramentu, s'anù da impatrunisce di sti dispositivi.

Noi, in tutt'i casi, saremu quì, pronti per aiutà è per circa à fà u più prestu pussibile perchè sapemu ch'ellu c'hè veramente u focu in casa.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Alors nous allons demander à Paola MOSCA qui est dorénavant la secrétaire de la séance de faire l'appel nominal pour que nous puissions voter sur ce rapport.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Détail du vote :

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ABSENTS : Mmes et MM.

Laura FURIOLI, Camille de ROCCA SERRA, Marie SIMEONI

Pour : 62 ; Absents : 3.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des présents.⁶

Nous passons au rapport suivant.

⁶ Délibération N° 20/090 AC

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 129** : **Approvazione di u listinu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica**

* **Rapport n° 129** : Approbation du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je ne l'ai pas assez fait dans les rapports précédents, je le ferai pour celui-là, mais ça vaut aussi pour les autres services : je voudrais saluer le travail remarquable qui a été fait par les différents services, pour tous les rapports qui vous ont été présentés aujourd'hui, sous l'autorité du DGS.

En ce qui concerne celui relatif à l'approbation du tableau des effectifs, c'est un travail qui a été mené, bien sûr, par le DGA en charge, notamment des ressources humaines.

Je voudrais dire simplement que ce tableau des effectifs est donc celui qui servira de référence pour les exercices à venir, y compris dans les années prochaines, c'est en quelque sorte le point 0 de l'état de nos effectifs après un important travail de toilettage, d'expertise et de consolidation par rapport aux trois collectivités qui ont fusionnées.

Je rappelle, par exemple, qu'au plan informatique, ce n'est que depuis quelques semaines, depuis le début de l'année en fait, que le déploiement du niveau système d'information des ressources humaines a permis l'harmonisation des actes et procédures de gestion et que jusque-là, donc jusqu'au début de cette année, il fallait travailler à partir de trois systèmes informatiques différents, ce qui rendait particulièrement ardue la tâche.

Je vous rappelle que sur le principe un tableau d'effectifs d'abord répond à des obligations règlementaires en matière de respect des droits de la fonction publique, de production des annexes budgétaires et également, il doit satisfaire aux principes de bonne gestion de dépenses de personnel, des postes, des compétences.

Enfin, il est un élément de transparence puisqu'il permet à l'Exécutif, qui est compétent en matière de gestion des personnels, de rendre compte à l'Assemblée délibérante des orientations, des problématiques et des décisions. C'est donc un outil de pilotage indispensable pour notre Collectivité.

Alors, que vous dire ? Un certain nombre de principes ont guidé la construction de ce tableau des effectifs.

D'abord, chaque emploi budgétaire est présenté par référence à un cadre d'emploi statutaire unique, non plus sur un grade, sur lequel un agent est positionné ou qui reste à pourvoir. Alors normalement un seul cadre d'emploi, mais il pourra arriver exceptionnellement que deux, voire trois cadres d'emploi soient créés dans le mesure où le poste, qu'il est envisagé de pourvoir, pourrait être occupé par des agents issus de différentes filières. Bien sûr, après que la décision aura été prise, il sera procédé à la suppression des cadres d'emploi désormais devenus inutiles.

Deuxième principe : des emplois vacants figurent au tableau pour répondre aux nécessités de retour éventuel de détachements, disponibilités, congés sans solde, réussites à concours de nos agents, changements de filière, etc.

Des postes sur emplois non permanents sont également référencés, notamment pour les besoins saisonniers ou les surcroûts d'activités.

Et enfin, dans le tableau des effectifs figureront les agents recrutés en remplacement maladie. Certains postes seront donc occupés à 200 %, comme le prévoient les textes en la matière, c'est-à-dire à la fois par le titulaire absent et par celui qui a été recruté pour pourvoir à cette absence.

Cet outil de recension des effectifs sera bien sûr corrélé au tableau de suivi des postes de travail, des compétences et des quotités de travail, en ETP, un outil qui est piloté par la Direction des ressources humaines.

Et bien évidemment, ce tableau des effectifs évolue de façon quasi quotidienne, au gré des entrées et des sorties, il évolue également en fonction des nécessités des services et des délibérations de votre Assemblée qui, à intervalle régulier, contrôlera son évolution et en approuvera le contenu.

Alors, après cette présentation d'ensemble, que peut-on dire ? On peut dire qu'au 1^{er} juin 2020, pour ce qui concerne les effectifs pourvus, notre Collectivité compte 4 317 agents présents, soit 3 982 titulaires et stagiaires sur emplois permanents ; 184 non titulaires sur emplois permanents, soit 4 166 agents sur emplois

permanents titulaires, stagiaires ou non-titulaires, 72 agents en remplacement maladie ; 79 non titulaires sur emplois non-permanents.

Pour rappel, notre annexe budgétaire au 31 décembre 2019, faisait référence à 4 309 postes pourvus, soit un différentiel de + 8 entre le 31 décembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020, mais surtout 5 816 postes budgétaires, dont 1 507 postes vacants ; une bonne partie de ces postes vacants étant constituée par des postes destinés à la bourse aux emplois et qui ensuite ont été supprimés.

Alors que vous dire sur les perspectives ? Pour la première fois, la Collectivité a cherché à planifier l'ensemble de ses recrutements pour l'année 2020, avec un retard quand même lié au Covid-19. 109 recrutements projetés cette année, le détail vous est présenté dans les annexes jointes au rapport.

Je vous rappelle sur les grandes masses qu'il y a environ 150 entrées et sorties tous les ans, soit par départs à la retraite, soit par mobilité, détachements, décès éventuellement, malheureusement, etc.

Et il y a, en gros, 100 départs à la retraite par an. C'est le rythme de base de notre Collectivité.

Donc, nous sommes à une projection, une planification de 109 recrutements, donc à peu près l'équivalent des départs à la retraite, en tenant compte aussi de la structure de ces recrutements projetés, et notamment le fait qu'il y a un nombre significatif d'emplois qui correspond à des postes de catégorie A ou B, nous avons un besoin important de cadres ; étant précisé que les recrutements externes n'interviennent que dès lors que les appels à candidatures internes réitérés sont restés infructueux.

En ce qui concerne les emplois non permanents, ils se décomposent comme suit : 10 collaborateurs de cabinet, 5 pour la Présidence de l'Assemblée et 5 pour la Présidence du Conseil exécutif de Corse, 50 apprentis, 2 emplois d'avenir et 17 surcroûts ponctuels d'activité

Il y a ainsi 57 postes vacants pour faire face à des besoins temporaires d'activité. Il y a également des mensualités d'emplois saisonniers qui sont créées, 453 cette année pour 421 l'année dernière, l'essentiel de cette augmentation correspondant à un renforcement des forestiers sapeurs ; renforcement qui lui-même est un des éléments qui vise à contrebalancer le désengagement de l'Etat du côté notamment de la Sécurité civile.

Je vous rappelle que si on regarde le différentiel de postes, nous sommes sur des effectifs de la Collectivité de Corse qui demeurent globalement stables puisque nous avons eu entre le 1^{er} 2018 et le 1^{er} janvier 2019 - 4 postes, avec un différentiel consolidé de + 6 postes sur les 2 années, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019. Donc, + 6 postes sur les 2 exercices pleins qui viennent de s'écouler depuis la création de la Collectivité de Corse. Mais si on retranche à ces + 6 postes l'intégration des personnels du CRIJ, d'aide 2B et du GIP Corse compétence, soit 29 emplois, on se rend compte qu'à périmètre constant, sur les 2 années qui viennent de s'écouler, la Collectivité de Corse a diminué ses effectifs de 23 emplois.

Voilà ce que je pouvais vous dire globalement sur la structure de notre tableau des effectifs. Vous avez vu certainement dans les annexes comment se décomposent les postes que nous envisageons de créer.

Je rappelle que la méthode qui a été utilisée, c'est une remontée par les services des besoins considérés comme extrêmement urgents. Une discussion au niveau des directeurs, un arbitrage au niveau des DGA et enfin, un arbitrage douloureux par le DGS, par les conseillères et conseillers exécutifs concernés et par moi-même, en essayant de respecter les strictes contraintes qui nous sont posées en termes de gestion de notre masse salariale.

Je crois que nous disposons, à partir de ce document fondateur de l'année 0 en matière de tableau des effectifs, d'un outil qui est exhaustif, qui reflète de façon fidèle la réalité et qui sera donc un élément d'aide à la connaissance et à la décision important pour votre assemblée délibérante.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Si Anne TOMASI m'entend, est-ce qu'elle peut dire si l'avis de la commission des finances est favorable ?

Mme Anne TOMASI

Je vous entends, M. le Président, et l'avis est favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Quelqu'un veut prendre la parole sur ce rapport ? Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président de l'Exécutif, nous avons droit régulièrement à la présentation de ce tableau d'ajustements. Nous avons compris que c'était l'année de référence. Moi, je parlerai de tableau des flux.

Vous parlez d'un outil de pilotage. En ce qui concerne notre groupe, il ne contribue pas à apporter la visibilité et la lisibilité dont nous avons besoin. Finalement, la question est-elle, est-ce que + 8, - 6, + 2, 4 309, 4 307 ou 4 220, est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? Je pense que la question de fond est la suivante : quelle est la meilleure organisation possible pour que notre Collectivité puisse exercer ses compétences diverses et élargies en maîtrisant et en optimisant ses charges de personnel ?

Donc, c'est un travail de fond sur nos organisations dont nous avons besoin aujourd'hui et que, sauf erreur de ma part, nous n'avons pas fait au moment de la fusion des 3 collectivités, d'où une certaine, non pas méfiance, mais frustration à l'occasion des rapports RH qui nous sont présentés.

Nous vous avons toujours accompagné quand il s'agissait de monter le niveau de la Collectivité en expertise, quand nous devons recruter même en externe des juristes, des spécialistes de marchés publics, le renforcement de la filière médicosociale, ça ne pose pas de problèmes. En revanche, doit-on, sur des postes moins spécialisés, recruter en externe ? Par exemple, j'ai deux postes en tête, mais je ne voudrais pas les mettre trop en évidence, ne pourrait-on pas, par un programme de formation important et adapté, et par un programme de mobilité interne faire en sorte que ces postes soient recrutés en interne ?

Au-delà, ce que je vous disais, des chiffres et des flux des entrées et des sorties, ce qui est un peu dommage de parler de « flux » quand on parle d'agents et de formations, le problème, je le répète, c'est que nous n'avons pas, en tout cas en ce qui nous concerne, de visibilité sur la stratégie RH de notre Collectivité. Combien de départs en retraite prévisionnels à 1 an, 2 ans ou 3 ans... ? C'est une trajectoire dont nous avons besoin.

De même, de façon récurrente, nous souhaiterions obtenir l'ensemble des postes des agences et offices pour avoir une visibilité d'ensemble sur les effectifs de la Collectivité de Corse.

Donc, M. le Président, ce n'est pas un procès d'intention que nous vous faisons, mais nous pensons qu'il y a un travail urgent à faire pour optimiser nos organisations. Et ce tableau d'effectifs aujourd'hui, aussi précis soit-il, n'apporte pas de réponse en la matière.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. François ORLANDI a la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Mme MARIOTTI a pratiquement tout dit dans ce que je souhaitais rappeler dans mon intervention.

C'est un rapport à la fois complexe et technique. Je vous avoue qu'à la première présentation, j'ai eu besoin de l'éclairage avisé de ceux qui en étaient les auteurs pour bien comprendre ce qu'était ce rapport et notamment la photographie qui nous était présentée à l'instant T.

L'intention est tout à fait louable et je la partage. On part en quelque sorte d'un point 0 pour essayer de définir ce que pourrait être la politique RH sur les années à venir.

Permettez-moi cependant de faire un constat. Si on part de l'année 0 pour 2020, en faisant un petit flashback, on constate au niveau des effectifs qu'entre effectifs budgétisés et effectifs pourvus, au fil des années, on a quand même constaté une évolution.

Au 31 décembre 2017, si j'en m'en réfère aux éléments qui accompagnent les comptes administratifs, nous avons pour la Collectivité territoriale de Corse 1 414 emplois budgétisés, 1 387 pourvus ; pour le CD 2A, 1 829 budgétisés, 1 702 pourvus ; pour le CD 2B, 1 362 budgétisés, 1 077 pourvus. Au total 4 605 postes budgétisés pour 4 166 postes pourvus. Il y avait en effet de la marge.

Sur l'année 2018, vous l'avez dit, M. le Président, il y a eu un recul puisque la Collectivité de Corse enregistrait 4 855 postes budgétisés pour 4 158 pourvus. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le chiffre que vous avez présenté tout à l'heure, mais l'écart est très minime, il y a 8 postes en moins qui ont été constatés.

2019, année 0, en tout cas instant T pour les postes budgétisés, 4 319 pour les postes pourvus.

Mon observation rejoint celle de Mme MARIOTTI, on a en effet besoin plutôt d'une stratégie, malgré les intentions tout à fait louables de ce rapport et l'intérêt qu'il présente, de savoir quelle serait la bonne mesure pour la Collectivité de Corse pour mettre en œuvre les différentes politiques. La Collectivité unique avait un but, optimiser un certain nombre d'éléments fondamentaux et importants de la Collectivité de Corse et les ressources humaines sont, à n'en point douter, un de ces éléments essentiels. Il faut donc continuer à travailler pour cette optimisation, mais peut-être est-ce le cas.

Faut-il maintenir le cap de l'emploi actuel, c'est-à-dire maintenir les effectifs au niveau que nous connaissons aujourd'hui malgré la fusion des collectivités ? Est-ce que dans le cadre d'une optimisation, on n'a pas intérêt de revisiter la voilure ? Questions que je pose.

Et en effet, on ne peut pas prendre en compte uniquement les effectifs de la CDC, sans prendre en compte celui des agences et offices. L'optimisation concerne l'ensemble des composantes de la Collectivité de Corse.

Là encore, sauf erreur de ma part, on parle quelquefois d'ETP, les ETP et les emplois, ce n'est pas tout à fait la même chose. Sur un certain nombre d'ETP, on peut avoir plus d'emplois prévus. Là aussi, dans un souci de clarté, on a besoin de continuer de travailler sur ce document. Je n'en doute pas qu'il en sera ainsi. Il a besoin sans doute d'évoluer et de s'adapter.

A ce titre, nous attendrons que la bonne volonté, qui est déjà manifestée aujourd'hui, soit traduite de manière plus claire pour accompagner totalement cette démarche.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Hyacinthe VANNI qui a demandé la parole. Vous avez la parole, Cher collègue.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président. Juste deux mots sur ce rapport.

D'abord, reconnaître le travail très difficile, très fastidieux de recenser les besoins, comme le disait mon collègue François ORLANDI, et d'aller à l'essentiel. Je pense que ça a été fait, à savoir aussi que tous ces postes qui sont ouverts en externe sont d'abord proposés en interne. Cela va de soi.

Je pense que ce n'est qu'un point d'étape. Il y a beaucoup d'autres postes qui manquent, notamment en catégorie C, puisqu'il y a beaucoup de besoins, et on va être d'accord pour le constater, sur les routes. On voit que là aussi, quand on parle de revitalisation de l'intérieur, d'entretien du territoire, d'aménagement du territoire, on voit que ce travail-là reste à faire. Travail considérable aussi à faire chez les forestiers sapeurs où on voit aujourd'hui que des unités commencent à être dégarnies et que notre territoire en souffre sur ce travail aussi de protection contre l'incendie et d'aménagement du territoire.

Donc, je vous encourage à continuer ce recensement, à aller très vite aussi sur les besoins de ces postes qui sont essentiels pour notre Collectivité puisque, je le dis aussi, les postes de catégorie C sont aussi importants que ceux de catégorie A. Ils sont importants aujourd'hui sur les territoires, parce que quelquefois ce sont les services de la Collectivité que l'on voit dans les villages où il n'y a plus personne, où la désertification de l'intérieure est croissante.

On se doit d'appliquer aussi notre politique, on se doit de l'afficher, on se doit de sécuriser aussi ces microrégions, cet intérieur qui est quelquefois un peu abandonné. La Collectivité doit être présente. Il y a un gros travail à faire en termes d'effectifs sur ces points-là, sur les services des routes, sur les services des forestiers sapeurs. Mais je suis sûr qu'il sera fait et il faut qu'il soit fait rapidement.

Nous adhérons bien entendu à ce premier rapport d'étape.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Un mot de réponse du Président du Conseil exécutif et puis, nous voterons ce rapport.

Le Président SIMEONI

C'est un point de départ, ce rapport, ce n'est pas un point d'arrivée.

Je partage beaucoup de ce qu'a été dit, y compris par les représentants de l'opposition qui se sont exprimés. C'est un travail qu'il faut faire, y compris pour avoir une vision stratégique, consolidée. Il y a déjà un travail considérable qui a été

fait. Il y a des services qui sont des services stratégiques qui sont aujourd'hui en souffrance. Cela me donne l'occasion, je ne l'ai pas fait tout à l'heure, de remercier Amiel LUCCHINI et son équipe au niveau du comité de massif, Pasquin CRISTOFARI, directeur des dynamiques territoriales qui sont en première ligne aussi par rapport aux demandes des communes et des territoires et qui les traitent alors qu'ils sont soumis à une véritable avalanche de demandes, c'est la matière qui veut cela, souvent dans des conditions qu'ils aimeraient être meilleures et que je souhaiterais être meilleures pour eux.

Donc, c'est un travail de longue haleine. On va continuer à le faire. Ceci étant précisé, ça a été dit aussi par Hyacinthe VANNI, il y a des demandes au niveau des catégories A, il y a des demandes au niveau des catégories B et il y en a même quelquefois au niveau des catégories C.

Après, certains d'entre vous ont exercé des responsabilités exécutives. Vous savez que les choses ne sont pas faciles. Vous n'avez pas polémique, je ne vais pas le faire non plus. Je vais simplement vous dire que sur les grandes masses, l'objectif que je poursuis et que nous poursuivons, c'est d'être au moins dans un premier temps, dans un équilibre entre les départs à la retraite et les recrutements.

L'objectif d'une fusion, c'est bien sûr d'aller vers une plus grande efficacité et si possible, en diminuant les effectifs. Mais vous savez très bien que, y compris pour des considérations sociales, ce type d'évolution ne peut se faire que de façon très lente et très progressive.

Je rappelle pour mémoire que lorsqu'on lit le rapport sur la fusion des régions de droit commun, toutes les régions de droit commun ont connu une augmentation forte, voire très forte de leurs effectifs et de leurs dépenses salariales depuis leur création qui est antérieure à la nôtre de 2 ans.

Je voudrais dire aussi que si on se retourne un instant en arrière, notamment en prenant les exercices qui ont précédé immédiatement la fusion en sachant qu'elle arriverait, c'est-à-dire 2015, 2016, 2017, si on prend un indicateur qui est un indicateur simple, c'est-à-dire les entrées d'un côté, les sorties de l'autre, il y a eu entre 2015, 2016 et 2017 + 22 postes au Conseil départemental 2B, + 177 au Conseil départemental 2A et - 93 à la Collectivité de Corse où nous étions en situation de responsabilité.

Donc, on a fait cet effort, d'autres n'ont pas pu le faire, je ne vais pas revenir sur le passé. On l'a fait en essayant aussi de préserver et d'améliorer les conditions de travail de nos agents et de nos fonctionnaires. On ne peut pas être dans

une logique qui vise à limiter les recrutements si cela conduit à une dégradation du service public.

Je vous rappelle aussi que nous avons créé un certain nombre de nouvelles structures, de mise en œuvre de nouvelles politiques publiques et que cela implique aussi, à un moment donné, l'ouverture de postes qui ne peuvent pas être toujours pourvus en interne parce qu'ils demandent un certain niveau de technicité.

Je parle, par exemple, c'est d'actualité, l'observatoire sur les violences faites aux femmes, c'est une politique publique qu'il faut mettre en œuvre.

Le comité de massif, il n'existait pas, on voit qu'aujourd'hui il existe et qu'il agit beaucoup et bien, il faut le faire et sans doute faut-il encore le renforcer.

Ensuite, les agences et offices. Bien sûr que ce travail est demandé aux présidentes et présidents d'agences et offices d'optimisation, de réflexion. On sait qu'il y a un certain nombre de pistes, d'évolutions fortes qui sont en cours d'examen. Mais, on ne peut pas surajouter les difficultés les unes aux autres. On ne peut pas en même temps fusionner ou envisager de fusionner des agences et offices, harmoniser les statuts, nous demander d'intégrer, y compris lorsqu'il y a des situations statutaires qui sont très différentes. Ces choses-là doivent se faire, mais elles ne peuvent se faire que sur un rythme qui est un rythme forcément plus lent que celui des exercices budgétaires.

Ce que je retiens, c'est que la tendance est aujourd'hui au renforcement de nos outils de pilotage. Il y a un travail considérable qui a été fait. Si vous lisez ce rapport et que vous en lisez les annexes, vous avez quand même une vision au scalpel de ce que sont les recrutements envisagés et pourquoi ils sont envisagés, DGA par DGA. Reste bien sûr à le mettre ensuite en perspective avec une vision globale de moyen terme. C'est le travail auquel nous nous astreignons et qui sera présenté le plus rapidement possible à votre Assemblée.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons procéder à l'appel nominal pour voter.

Simplement, je vous signale qu'il nous reste un peu moins de 3/4 d'heure pour finir notre séance, pour arriver au bout de l'ordre du jour. Ce sont les consignes sanitaires que nous appliquons le mieux possible. Il y a quand même des dossiers importants qui vont être traités. Je vous demande de faire en sorte que l'on puisse ne pas avoir à renvoyer des dossiers à une prochaine séance.

Paola MOSCA va procéder à l'appel nominal et nous allons voter.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Abstentions : 21 (« Per l'Avvene » (9), « Andà per dumane », « La Corse dans la République »)

Absent : 1 M. Camille de ROCCA SERRA

Ont voté POUR (41) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus (21) : Mmes et MM.

Valérie BOZZI, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Isabelle FELICIAGGI, Pierre GHIONGA, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Hélène PADOVANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Catherine RIERA

Le rapport est ADOPTÉ à la majorité. ⁷

Nous passons au rapport suivant n° 142.

⁷Délibération N° 20/091 AC

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

* **Raportu n° 142** : Dispositivu tarritoriali di sustegnu à l'impresi culpiti da una catastrofa naturali dichjarata tali da un arristatu ministiriali à titulu di l'annu 2020

* **Rapport n° 142** : Dispositif territorial de soutien aux entreprises ayant dû subir une catastrophe naturelle déclarée comme telle par arrêté ministériel au titre de l'année 2020

Le Président TALAMONI

Nous sommes particulièrement heureux d'entendre Jean-Christophe ANGELINI, mais en même temps, nous nous méfions un petit peu de son inclination à être très complet, compte tenu du temps qu'il nous reste.

M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, M. le Président.

Je serai extraordinairement bref, à la fois pour satisfaire aux contraintes de l'exercice et en même temps, car le rapport n'appelle pas de débat au fond, mais, ça, c'est à l'Assemblée d'en décider.

Très rapidement, il s'agit d'un rapport dont nous avons déjà parlé au sens où « Forza » a déjà été validé par l'Assemblée de Corse à maintes reprises dans sa forme originelle, notamment lors des premières inondations qui avaient affecté la commune de Furiani, dans une forme un peu plus aboutie à la demande du Conseil exécutif et de son président, tantôt pour la route du Cap et les difficultés économiques qui en avaient découlé en termes de travaux, tantôt pour les incendies qui avaient impacté également d'autres régions de notre île.

Il s'agit donc désormais de l'adapter à la donne nouvelle et notamment, aux inondations dont la ville d'Aiacciu a été particulièrement victime le samedi 21 décembre en particulier, avec comme vous le savez, un certain nombre de conséquences pour la commune elle-même, mais également pour les villages de l'intérieur qui ont été très brutalement frappés.

Il s'agit donc pour ce qui nous concerne de reconduire cette mesure en l'adaptant.

Je conclurai à ce stade sur trois plans : indemniser et accompagner la restructuration économique en palliant, et la perte d'exploitation, et les difficultés liées aux dégâts.

On a là une prise en compte globale des montants qui ont été perçus ou qui vont être perçus par l'entreprise (remboursement d'assurances, primes versées au titre de la perte d'exploitation, chômage partiel). En clair, il s'agit de compléter efficacement les dispositifs qui ont déjà donné lieu à des montants et non pas de s'y ajouter de manière un peu superficielle ou excessive. C'est le premier point.

Deuxième point, en annexe, vous avez l'ensemble des éléments déterminants de l'assiette ainsi que les modalités de calcul de l'aide, les règles de cumul et tous les éléments de transparence, puisque nous tenons à l'ADEC et au sein du Conseil exécutif en général à publier les aides qui sont consenties, qui sont accordées et plus généralement, l'ensemble des éléments liés (montant total de l'aide, date d'octroi, objectifs, autorité d'octroi, référence au régime d'aides, etc.). Il y a une transparence qui est totale et qui nous permet en même temps d'éviter tout effet d'aubaine ou toute dérive quant à l'aide éventuelle.

Je vous donne quand même 2 chiffres.

De mémoire, le dispositif « Forza » en cumulé a représenté quelques centaines de milliers d'euros à peine. Lorsque l'on constate le montant global des aides qui sont individualisées par le Conseil exécutif et par l'ADEC en l'espèce, on atteint des montants beaucoup plus élevés. On est donc là, dans quelque chose qui vient compléter utilement et qui ne se substitue pas aux compagnies d'assurance et à tout autre dispositif du même ordre.

Enfin, troisième et dernier point, on est sur un montant plafonné de 50 000 € d'aide publique en application maximale d'un taux de 50 %. Je crois que pour les habitants d'Aiacciu et pour ceux des villages qui ont été plus particulièrement frappés, je pense à Cuttoli, dont le maire est à mes côtés, à Peri ou à d'autres encore, ça peut être une aide utile et je suis heureux pour ma part que « Forza » vienne désormais compléter, après un certain nombre d'ajustements, les dispositifs déjà mis en œuvre par la Collectivité.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci beaucoup, M. le Conseiller exécutif et félicitations pour votre concision. C'est le moment des grandes résolutions, très bien.

Nous allons donner la parole à Mattea CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Je tiens absolument à intervenir sur ce rapport parce qu'il me semble d'une très grande importance. Je l'explique très simplement.

Effectivement, le président de l'ADEC vient de le dire, il s'agit de venir en aide à des gens qui ont subi d'énormes dégâts en décembre, c'est-à-dire, il y a 6 mois, et qui malheureusement n'ont pas tous bénéficié d'une aide. Donc, on est là aujourd'hui pour aider tout le monde. Beaucoup de personnes sont restées sur le bord de la route.

Pour ce qui concerne la vallée du Prunelli, pour ne citer qu'elle, même si effectivement la vallée de la Gravona a été très fortement impactée également, mais la vallée du Prunelli en porte encore les traces et c'est vraiment très difficile à vivre pour certaines personnes et certaines entreprises.

Évidemment il y a eu la tempête, évidemment il y a eu le COVID, évidemment il y a eu également, et à cause de la tempête de décembre, la route Bastelica/Tolla fermée. Toutes ces problématiques qui se succèdent ne sont pas pour arranger.

Je suis heureuse que ce rapport arrive enfin devant nous et qu'on puisse enfin le voter parce que la question qui m'est posée, moi qui suis élue de la vallée aussi, est la suivante, à savoir : quand cette aide va-t-elle arriver ? Les personnes qui attendent ont besoin de concret. La question est posée au président de l'ADEC.

Je tiens aussi à remercier les services et le président de l'ADEC pour l'aide apportée à ceux qui ont subi d'énormes dégâts à Ajaccio. Nous avons pu le constater, nous avons rencontré des gens, des commerçants, des particuliers, Jean-François CASALTA en a fait état tout à l'heure donc n'y reviendrai pas, mais là aussi, ça a été un événement marquant. Il était donc absolument nécessaire que notre Collectivité se positionne.

Je suis très heureuse de cela. Mais là aussi, la question est la même : quand ces aides vont-elles être versées à toutes ces personnes ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Un mot de réponse de Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci à Mattea.

Rapidement. Il y a un processus d'instruction qui est relativement rapide, qui obéit aux mêmes contraintes que les règles d'instruction classique que les autres processus. L'idée, c'est que l'on puisse, maintenant que la mesure est enfin votée par l'Assemblée, individualiser les dossiers durant l'été, lors des deux plus prochains bureaux, pour commencer à payer dans le meilleur des cas à la rentrée de septembre.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Nous allons mettre cet important rapport aux voix. Je vais demander à Paola MOSCA de procéder à l'appel nominal.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal.

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI,

Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité⁸

Absent : M. Camille de ROCCA SERRA

Nous avons 2 motions avant d'épuiser l'ordre du jour.

MUZIONE / MOTIONS

Le Président TALAMONI

La première motion est présentée par Muriel FAGNI. Je rappelle que vous avez 3 minutes pour présenter la motion après quoi, il peut y avoir une intervention pour ou une intervention contre.

Vous avez la parole.

* **Motion n° 2020/E5/017 relative à la réforme de l'assurance chômage** présentée par Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « Femu a Corsica »

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Cette motion concerne la réforme de l'assurance chômage qui, par décret n° 797 du 26 juillet 2019 prévoit une réforme importante.

Cette motion résume un peu toutes nos inquiétudes que nous avons tous formulées aujourd'hui dans l'hémicycle. M. le Président de l'exécutif, vous l'avez évoqué également lors de la présentation de la mise en œuvre du fonds de sauvegarde économique territorial, le fonds « Salvezza », cette saison estivale en demi-teinte va

⁸ Délibération N° 20/092 AC

engendrer beaucoup plus de situations difficiles dans les mois à venir. Nous partageons tous le même diagnostic sur la situation économique et sociale de l'île dans laquelle s'inscrit cette motion et que vous retrouvez dans la rédaction des considérants.

Je reviens au cœur de ma motion. Les objectifs du Gouvernement dans la mise en place de cette motion d'assurance chômage, c'est : d'accélérer de désendettement de l'UNEDIC et d'inciter au retour à l'emploi en luttant contre les contrats courts.

Il y a 2 volets à cette réforme. Le premier volet qui est entré en vigueur à l'automne dernier et prochainement un deuxième volet qui, lui, va entrer en vigueur dans quelques mois, le 1^{er} septembre 2020.

Le premier volet du décret a allongé la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture de droits à leur rechargement. Aujourd'hui, il faut avoir travaillé 6 mois ou 910 heures avant ce décret ; 4 mois d'activité étaient suffisants pour percevoir une indemnisation.

Il faut savoir que cela a déjà exclu l'indemnisation de plus d'un demi-million de chômeurs et de précaires.

Cette réforme avait pour but d'inciter les employeurs à établir des contrats plus longs, voire des CDI. Cette réflexion pouvait s'entendre avant la crise sanitaire. Cela faisait peut-être sens en période de croissance, mais plus aujourd'hui.

Le second volet de ce même décret va entrer en vigueur dans 2 mois, le 1^{er} septembre 2020. Il a pour vocation de modifier le calcul du salaire journalier de référence. Bien entendu, je ne vais pas entrer dans les explications de ce calcul, mais la conséquence est que le taux de l'indemnisation sera diminué. Cela touchera encore un autre demi-million de demandeurs d'emploi, et plus particulièrement celles et ceux qui alternent contrat court et chômage, comme, par exemple, les intérimaires et leur mission d'intérim, ainsi que les saisonniers qui peuvent effectuer des contrats dans des établissements différents avec des coupures entre chaque contrat.

De plus, il faut savoir que cette réforme ne va pas permettre aux salariés privés d'emploi de retrouver un emploi pérenne puisque les prévisions des associations des chômeurs, des syndicats, des différents collectifs, l'UNEDIC aussi dans ses prévisions, prévoit la destruction de 900 000 emplois pour fin 2020.

Conséquence, plus de demandeurs d'emploi d'ici la fin 2020.

Alors, considérant par conséquent que notre île a de fortes chances de connaître des vagues de licenciements dans les mois à venir et nous le voyons déjà aujourd'hui dans le commerce avec la fermeture de grandes enseignes,

L'Assemblée de Corse

S'inquiète des lourdes conséquences sociales de la réforme de l'assurance chômage sur les salariés corses privés d'emploi, d'autant plus que celle-ci intervient dans une période de crise économique et sociale majeure ;

Mandate le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire part de ces inquiétudes au Gouvernement et, en concertation avec les parlementaires de l'île, demande l'abrogation du décret du 26 juillet 2019 relatif à la réforme de l'assurance chômage.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Mme Frédérique GUIDONI-DENSARI

Je voudrais intervenir pour, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Oui. Je précise qu'il y a un amendement du groupe « Andà per dumane » qui sera présenté ensuite par ce groupe.

Vous avez éventuellement 3 minutes pour intervenir au soutien de cette motion.

Mme Frédérique GUIDONI-DENSARI

Merci, M. le Président.

Le tourisme représente un tiers du PIB de la Corse, là où il ne représente en moyenne en France que 7,5 %.

Si l'on prend en compte les emplois directs et indirects, c'est une grande partie de l'économie corse qui dépend du tourisme et essentiellement des flux estivaux.

On parle aujourd'hui d'une saison en demi-teinte, que l'on pourrait qualifier de « saison blanche », même si les premiers indicateurs pour les mois de juillet et d'Août laissent entrevoir une reprise d'activité.

Les derniers chiffres publiés soulignent une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la fin du mois d'avril, soit plus d'un tiers par rapport à l'année dernière avec des taux très élevés dans les zones les plus touristiques : pour exemple, la Balagne avec un taux de 41,9 % ; l'extrême sud où la situation est similaire avec un taux de 48,6 %.

Cette augmentation du nombre d'inscrits vient essentiellement de personnes qui travaillent dans l'économie saisonnière. Ces variations reflètent le poids du tourisme dans l'économie de la Corse.

Fortement pénalisés par l'absence d'activité touristique au cours de ces 3 derniers mois, les demandeurs d'emploi pourraient également faire les frais de la réforme de l'assurance chômage annoncée au 1er avril 2020 et reportée au mois de septembre, laquelle durcit les conditions d'accès au régime d'indemnisation.

Avant, il fallait travailler au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois pour prétendre à une ouverture de droits.

Désormais, aujourd'hui, il faut 6 mois de travail sur les 24 derniers mois.

Le mode de calcul du salaire journalier de référence qui servira de base au calcul de l'allocation entrera en vigueur dès le 1er septembre 2020.

Ainsi, les allocataires percevront une allocation plus faible sous l'effet du changement de ce mode de calcul du salaire journalier, ce qui aura pour conséquence une baisse des dépenses d'allocations et des indemnisations dont les montants seront inférieurs.

Le public le plus impacté par cette réforme est celui des salariés en CDD constitué de jeunes actifs.

En Corse, ce phénomène est accentué par l'activité saisonnière, surreprésentée dans la restauration et l'hébergement, et très importante dans le commerce.

Cette réforme de l'assurance chômage est une source d'angoisse supplémentaire pour les travailleurs dont l'équilibre financier tient sur ces quelques mois de forte activité.

Une double peine qui pourrait plonger certains travailleurs dans une grande précarité.

C'est pourquoi M. le Président, vous l'avez bien compris, le groupe « Femu a Corsica » votera en faveur de cette Motion.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole au groupe « Andà per dumane » pour soutenir cet amendement qui a été déposé dans les formes.

Est-ce que quelqu'un m'entend du groupe « Andà per Dumane » ? Parce que là, sur les bancs de l'Assemblée... Oui, M. ORSUCCI, je vous entends.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je m'excuse, mais j'ai l'impression que l'amendement de « Andà per dumane » est sur l'autre motion, si je ne me trompe pas.

Le Président TALAMONI

Apparemment, il y avait effectivement une erreur. Donc, nous allons mettre simplement aux voix la motion qui vient d'être présentée par Muriel FAGNI, soutenue par le groupe « Femu a Corsica » et qui n'a pas non plus fait l'objet d'une intervention contre.

J'interroge pour la forme le Conseil exécutif qui ne doit pas être opposé à la motion de Muriel FAGNI ? Je l'avais deviné.

Nous allons la mettre aux voix, il faut pour cela que Paola MOSCA procède à l'appel nominal.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal.

Le Président TALAMONI

Ont voté POUR (53) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène

CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas pris part au vote (9) : Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI

La motion est adoptée à l'unanimité de votants.⁹

Pour : 53 (« Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC », « Andà per dumane », « La Corse dans la République »)

Non-Participation : 9 (« Per l'Avvene »)

Absent : 1 M. Camille de ROCCA SERRA

La seconde et dernière motion a été déposée par Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu per a Nazione Corsa ». Vous avez la parole. Il y a un amendement du groupe « Andà per dumane » qui nous sera présenté. 3 minutes pour présenter la motion. Les services me rappellent que c'est une minute pour ou contre, et non pas 3 minutes, c'est ma bienveillance, mon indulgence qui me perdra.

* **Motion n° 2020/E5/018 relative au soutien à la production agricole** présentée par Mme Mattea CASALTA au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa »

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

C'est la dernière motion et elle est d'importance, vous en conviendrez.

⁹ Délibération N° 20/093 AC

Le Président TALAMONI

Tout ce que nous faisons ici est important.

Mme Mattea CASALTA

Malgré tout, elle aurait pu être dérisoire... Je vais essayer de ne pas griller mes 3 minutes.

Je disais que cette motion est d'importance, pourquoi ? Parce que nous avons vu que durant la crise sanitaire que nous avons vécue et que nous continuons de vivre malheureusement, la population s'est tournée vers la production locale, notamment et surtout alimentaire.

Nous avons vu également que la Collectivité de Corse, à travers ses agences et offices, a été d'un grand secours pour tout le monde, pour la population agricole, que ce soit des producteurs et autres, que ce soit aussi pour tous ceux qui avaient besoin de réconfort, de soutien économique et autres.

Je vais quand même plutôt favoriser autre chose que la production locale et les circuits courts. Ça va au-delà, parce que les circuits courts, évidemment, on en parle beaucoup, l'ODARC s'est engagé à les soutenir. Mais il ne faut pas qu'on s'arrête uniquement à tout ce qui est alimentaire, mais il faut qu'on essaye de faire en sorte que dans ce pays, nous puissions produire et produire avec une possibilité d'export.

Je m'explique. L'OTC (l'Office des transports de la Corse) a donné la possibilité à des gens qui produisent chez nous d'exporter, avec des tarifs qui sont de plus en plus intéressants.

Nous avons l'ADEC qui travaille et qui communique beaucoup pour favoriser l'export.

Nous devons donc nous saisir de ces opportunités, de ces moyens, de ces leviers que nous avons à la Collectivité de Corse pour faire en sorte que notre pays ait une possibilité d'être connu ailleurs de par tous ses produits. Évidemment, on connaît le fromage, le vin, la charcuterie mais pas seulement. On peut tout exporter. On peut travailler d'ici pour l'ailleurs.

Je vais vous lire rapidement ma motion :

« Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de Corse adopté par l'Assemblée de Corse en mai 2016 ;

Vu la tarification avantageuse proposée par l'Office des Transports de la Corse, dans le cadre de la continuité territoriale et de la délégation de service public sur les transports maritimes, concernant l'export des produits locaux ;

Vu l'ensemble des mesures proposées par la Collectivité de Corse, y compris lors de la crise sanitaire du COVID-19, en faveur du soutien des entreprises et des producteurs locaux ;

Considérant les nombreuses carences de notre territoire mises en lumière par la crise sanitaire du COVID-19 ;

Considérant les caractéristiques socioéconomiques insulaires de la Corse essentiellement composée de TPE et PME ;

Considérant les handicaps déjà rencontrés par les entreprises et producteurs insulaires dans la pérennisation de leur activité ;

Considérant les difficultés supplémentaires rencontrées par ces entités à l'occasion de la crise sanitaire et économique récente et toujours d'actualité ;

Considérant le modèle de société et les modes de consommation majoritaires actuellement en vigueur en Corse qui font la part belle à la grande distribution et aux achats en ligne ;

Considérant l'emploi engendré par le développement de la production locale générée par les entreprises implantées sur le territoire ;

Considérant la nécessité de développer et de soutenir la production locale de richesses, tous secteurs économiques confondus ;

Considérant la qualité de la production locale qui a vocation à prendre une place plus importante sur les marchés extérieurs ;

Considérant la balance commerciale de notre territoire, largement déficitaire ;

Considérant l'engouement suscité par les circuits courts, notamment dans l'agriculture, lors de la crise sanitaire du COVID-19 qui peine à se pérenniser ;

L'Assemblée de Corse,

S'engage à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts, ainsi que de permettre une hausse significative des volumes d'export des produits réalisés sur notre territoire ;

Incite les Corses à préférer, autant que possible, un mode de consommation directe dit « du producteur au consommateur ».

Voilà pour cette motion.

Pourquoi l'export est très important ? Parce que nous avons le souvenir cuisant de ce qui était appelé avant les « taxes douanières », n'est-ce pas...

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

S'il y a un membre de l'Assemblée qui souhaite intervenir en une minute au soutien de cette motion ou bien pour la critiquer ? Non.

Dans ce cas, je demande l'avis du Conseil exécutif ? Ah, le fameux amendement qui va être défendu par M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Exact, Président. Je ne voulais pas vous couper, la dernière fois je me suis fait gronder alors je n'ai pas osé vous couper la parole.

Le Président TALAMONI

Vous avez une minute pour présenter votre amendement, je vous en prie.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, je ne vais faire que le lire, c'est celui de François ORLANDI qui souhaite que l'on ajoute après « s'engage à s'intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale et favoriser le développement des circuits courts », « à rendre plus accessibles ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité ».

Si on peut joindre l'utile à l'agréable, c'est-à-dire, bien sûr soutenir toutes les ambitions que vient de développer Mattea CASALTA et mettre une petite précision ou un renfort concernant les plus précaires, je pense que ça peut être une bonne chose. J'en ai fini.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Je suppose que Mattea CASALTA est favorable à cet amendement.

Mme Mattea CASALTA

Je vais répondre quand même, M. le Président, s'il vous plaît, si vous le permettez. Je vais quand même dire 2 mots.

C'est vrai que c'est louable de penser ce genre de chose. Maintenant, la question est posée et certainement l'Exécutif va devoir répondre : est-ce que l'Assemblée de Corse a les moyens de dire à des producteurs, qu'ils soient locaux ou pas, même si évidemment on aimerait pouvoir le faire, est-ce que l'Assemblée de Corse peut donner des prix, imposer des prix, des tarifs à des producteurs, qu'ils soient locaux ou pas ? Je ne crois pas. C'est un peu délicat comme demande.

Évidemment, nous appelons de nos vœux les personnes qui produisent chez nous soient raisonnables pour ce qui concerne les prix. Mais est-ce que nous, nous avons le droit de l'écrire ? Je ne crois pas.

Le Président TALAMONI

Puisque vous posez un problème d'ordre juridique, je vous confirme que nous avons parfaitement le droit de le dire d'autant que nous sommes dans le cadre d'une motion, d'un vœu.

Nous pouvons effectivement introduire cette idée tout à fait louable et que nous partageons toutes et tous ici, donc proposée par « Andà par dumane », je crois que nous pouvons l'introduire, sauf à avoir une objection de fond, et ce n'est pas le cas, je le sais de votre part. Donc sauf à avoir une objection de fond, en ce qui me concerne, je ne pense pas qu'il y est ait un problème de forme.

Donc, l'avis du Conseil exécutif à la fois sur l'amendement et sur la motion ?

Le Président SIMEONI

Excusez-moi, je n'ai pas entendu la proposition d'amendement en sa forme définitive.

Le Président TALAMONI

L'amendement en sa forme définitive, nous allons donc vous en donner lecture.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je peux le relire, et juste préciser que quand je le relis, il n'y a pas la notion d'imposer, mais à rendre plus accessible. On n'est pas dans l'injonction non plus. Cela correspond parfaitement à ce qu'a dit le Président de l'Assemblée de Corse, l'état d'esprit qui est le nôtre.

Le Président TALAMONI

On va quand même donner lecture. Vous voulez donner lecture à nouveau de votre amendement ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui, je le refais, si vous voulez, il n'y a pas de souci, pour le Président.

Après « s'engage à intensifier... », ajouté « à rendre plus accessible ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité ».

Mme Mattea CASALTA

Et la suite « ainsi que de permettre une hausse significative des volumes d'export des produits réalisés sur notre territoire ». On est bien d'accord ? Il n'est pas question de supprimer l'export, parce que c'est le cœur de la motion.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Pas de souci !

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Le reste est inchangé.

Donc, le Conseil exécutif, sur l'amendement et sur la motion ?

Le Président SIMEONI

Il n'y a pas de problème, bien sûr sur l'amendement. Après on sait qu'il peut y avoir d'autres problèmes techniques, mais je pense qu'à ce stade, sur la déclaration de principe et sur l'idée générale, tout le monde est d'accord.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons peut-être faire un seul vote avec l'accord de tous, et notamment de Mattea CALSATA qui portait la motion, un seul vote qui prend en compte cet amendement qui, à mon avis, est louable et particulièrement dans la situation que nous connaissons aujourd'hui, je crois qu'il est bon d'introduire cette notion.

Donc, si nous sommes tous d'accord, y compris le Conseil exécutif, eh bien nous allons procéder au vote et donc Paola MOSCA va faire l'appel nominal.

Mme Paola MOSCA procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTITURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy

TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

ETAIT ABSENT : M. Camille de ROCCA SERRA.

Pour : 62 ; Absent : 1.

La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.¹⁰

Il reste un tout petit rapport de la Présidence de l'Assemblée :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

*** DESIGNATION / DEMISSION de Mme Laura Maria POLI-ANDREANI du Conseil Syndical du Parc Naturel Régional de la Corse.**

Le Président TALAMONI

Mme Laura-Maria POLI-ANDREANI nous ayant informé de sa démission du comité syndical du parc naturel régional de Corse, il convient de procéder à son remplacement, par Pascale SIMONI.

Donc, nous n'allons pas procéder à un vote formel, nous constatons simplement que **l'Assemblée a pris acte de ce changement.¹¹**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie à toutes et à tous pour votre contribution.

La séance est levée.

La séance est levée à 19 h 10.

¹⁰ Délibération N° 20/094 AC

¹¹ Délibération N° 20/095 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN

MESSA IN OPERA D'UN FONDU DI SALVEZZA
ECONOMICA TERRITURIALE (« FONDS
SALVEZZA »)

Rapport n° 2020/E5/159

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

La mise en œuvre du fonds de sauvegarde économique territorial « fonds salvezza » prévoit dans son volet emploi le soutien à l'embauche de saisonnier dans cette période de crise.

Les conditions d'éligibilité ne mentionnent pas l'emploi des étudiants. Or, ces contrats sont souvent une nécessité pour ces derniers, afin de financer leurs études.

Cet amendement a pour objectif de prendre en compte cette réalité en permettant aux entreprises de rentrer dans le dispositif de soutien à l'emploi, dans le cas de recrutement d'un étudiant sur un contrat de 2 mois.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

À la page 8 du rapport, au titre « 1) L'aide forfaitaire de base pour soutenir l'emploi saisonnier local » après le 1^{er} paragraphe :

AJOUTER le paragraphe suivant :

« L'aide à l'emploi saisonnier s'adresse aussi à nos étudiants. Il convient d'adapter cette mesure d'aide à leurs spécificités ce qui consisterait pour la Collectivité de Corse à verser une prime forfaitaire de 1000 € aux entreprises justifiant d'une embauche, de 2 mois ou plus, d'un étudiant inscrit à l'Università di Corsica ou ayant leur résidence principale en Corse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN

MESURE D'AIDE SANITAIRE EN FAVEUR
DES ENTREPRISES TOURISTIQUES

Rapport n° 147

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

« *Mesure d'aide dans le cadre des investissements relatifs à la réassurance sanitaire* »,

INSERER en page 3 : « **Sous réserve de disponibilités budgétaires** » sous le paragraphe suivant :

VI / Modalités financières d'intervention

6.1 Porteurs de projets publics

Taux maximum d'intervention 80 %

Plafond d'aide à 5 000 € (dépense subventionable minimale de 500 € HT)

6.2 Porteurs de projets privés

Taux maximum d'intervention 50 %

Plafond d'aide à 15 000 € (dépense subventionable minimale de 500 € HT)

* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN

SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

(Motion n° 2020/E5/018)

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après

« S'ENGAGE à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts »

Ajouter

,à rendre plus accessible ces productions locales à population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

--

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN****N° 2020/E5/017****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE****DÉPOSÉE PAR :** Mme Muriel FAGNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**OBJET :** REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE

VU le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage entré en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDERANT que le décret du 26 juillet 2019 prévoit une réforme importante de l'assurance chômage ;

CONSIDERANT que les objectifs de cette réforme sont d'accélérer le désendettement de l'Unedic et d'inciter au retour à l'emploi en luttant contre les contrats courts ;

CONSIDERANT que tous les secteurs économiques, notamment l'hébergement, la restauration, la construction et le commerce, sont lourdement impactés par la crise liée à l'épidémie de Covid-19 ;

CONSIDERANT qu'en Corse, la crise économique est d'autant plus importante en raison de l'insularité et du fait que le secteur touristique représente 24 % de son PIB contre 9 % au niveau national ;

CONSIDERANT les caractéristiques sociales et économiques des entreprises locales, composées en majeure partie de TPE, de PME et d'artisans, et de leurs marchés restreints ;

CONSIDERANT que les petites et moyennes entreprises font donc face à un choc de trésorerie sans précédent, malgré la mise en place du plan de sauvegarde du gouvernement ;

CONSIDERANT que pour la Corse, 9590 demandes d'activités partielles ont d'ores et déjà été déposées pour 55 000 salariés, soit 61 % des salariés de l'île ;

CONSIDERANT que les saisonniers, notamment les nombreux étudiants qui financent une partie de leurs études grâce à ces emplois, les salariés à temps partiels et plus généralement tout salarié ayant un statut précaire risquent d'être grandement impactés par la crise actuelle ;

CONSIDERANT que le premier volet du décret du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, entré en vigueur le 1^{er} novembre 2019, a allongé la durée d'affiliation nécessaire pour l'ouverture de droits et leur rechargement, et a exclu de l'indemnisation plus d'un demi-million de chômeurs et précaires ;

CONSIDERANT qu'au regard de la crise sanitaire, l'application du second volet de ce même décret, initialement prévue au 1^{er} avril 2020, a été reportée au 1^{er} septembre 2020 ;

CONSIDERANT que cette réforme a pour vocation de modifier le calcul du salaire de référence et que, par conséquent, le taux de l'indemnisation sera diminué pour les allocations d'au moins un autre demi-million de Demandeurs d'Emplois ;

CONSIDERANT que ces modifications impacteront particulièrement celles et ceux qui alternent contrats courts et chômage, et ne permettront pas aux salariés privés d'emploi de retrouver un emploi pérenne ;

CONSIDERANT les prévisions des associations de chômeurs, chômeuses et précaires, des syndicats de Pôle emploi et syndicats et collectifs qui font état d'un million de Demandeurs d'Emplois supplémentaires d'ici fin 2020 ;

CONSIDERANT par conséquent que notre île a de fortes chances de connaître des vagues de licenciements dans les mois à venir ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'INQUIETE des lourdes conséquences sociales de la réforme de l'assurance chômage sur les salariés corses privés d'emploi, d'autant plus que celle-ci intervient dans une période de crise économique et sociale majeure ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire part de ces inquiétudes au Gouvernement et, en concertation avec les parlementaires de l'île, demander l'abrogation du décret du 26 juillet 2019 relatif à la réforme de l'assurance chômage.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI CORSICA****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
30 JUIN****N° 2020/E5/018****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DÉPOSÉE PAR : Mme Mattea CASALTA AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

OBJET : SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

VU le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de Corse adopté par l'Assemblée de Corse en mai 2016 ;

VU la tarification avantageuse proposée par l'Office des Transports de la Corse, dans le cadre de la continuité territoriale et de la délégation de service public sur les transports maritimes, concernant l'export des produits locaux ;

VU l'ensemble des mesures proposées par la Collectivité de Corse, y compris lors de la crise sanitaire du Covid-19, en faveur du soutien des entreprises et des producteurs locaux ;

CONSIDERANT les nombreuses carences de notre territoire mises en lumière par la crise sanitaire du Covid-19 ;

CONSIDERANT les caractéristiques socio-économiques insulaires de la Corse essentiellement composée de TPE et PME ;

CONSIDERANT les handicaps déjà rencontrés par les entreprises et producteurs insulaires dans la pérennisation de leur activité ;

CONSIDERANT les difficultés supplémentaires rencontrées par ces entités à l'occasion de la crise sanitaire et économique récente et toujours d'actualité ;

CONSIDERANT le modèle de société et les modes de consommation majoritaires actuellement en vigueur en Corse qui font la part belle à la grande distribution et aux achats en ligne ;

CONSIDERANT l'emploi engendré par le développement de la production locale générée par les entreprises implantées sur le territoire ;

CONSIDERANT la nécessité de développer et de soutenir la production locale de richesses, tous secteurs économiques confondus ;

CONSIDERANT la qualité de la production locale qui a vocation à prendre place plus importante sur les marchés extérieurs ;

CONSIDERANT la balance commerciale de notre territoire, largement déficitaire ;

CONSIDERANT l'engouement suscité par les circuits courts, notamment dans l'agriculture, lors de la crise sanitaire du Covid-19 qui peine à se pérenniser ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'ENGAGE à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts ainsi que de permettre une hausse significative des volumes d'export des produits réalisés sur notre territoire ;

INCITE les corses à préférer, autant que possible, un mode de consommation directe dit du producteur au consommateur.